



**Syndicat du Bois de l'Aumône**

ZONE DE LAYAT II

13 rue Joaquin Perez Carretero

63 200 RIOM Cedex

Tél : 04-73-647-444

Fax : 04-73-647-414

Courriel : [conseilusager@sba63.fr](mailto:conseilusager@sba63.fr)

Président : Jean-Claude MOLINIER

Directeur Général des Services : Laurent COUDUN

# RAPPORT ANNUEL 2015



**PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS**

## I -1/ INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

<b>a/ Territoire desservi</b>	<b>4</b>
<b>b/ collecte des déchets pris en charge par le service</b>	<b>4</b>
b-1 population.....	5
b-2 Différents modes de collecte au SBA.....	11
b-2-1 La collecte en porte à porte .....	11
b-2-1-a Présentation.....	11
b-2-1-b Modalités .....	12
b-2-1-c Fréquence de collecte.....	13
b-2-1-d Evolutions prévisibles de la collecte en porte à porte .....	14
b-2-2 La collecte en apport collectif de proximité.....	14
b-2-2-a Présentation.....	14
b-2-2-b Modalités .....	14
b-2-2-c Fréquence.....	15
b-2-3 La collecte en déchèterie .....	16
b-2-3-a Présentation.....	16
b-2-3-b Organisation.....	18
b-2-3-c Nature des déchets acceptés.....	18
b-2-3-d Horaires d'ouvertures.....	21
b-2-3-e Conditions d'accès.....	22
b-2-3-f. Fréquentation (en nombre de passages).....	22
b-3 Quantités collectées.....	24
b-3-1 Quantités collectées en porte à porte et en apport volontaire des ordures ménagères et de la collecte sélective(en tonne et en kg/habitant).....	24
b-3-2 Quantités collectées en apport volontaire du verre(en tonne et en kg/habitant).....	25
b-3-3 Quantités collectées en déchèteries(en tonne et en kg/habitant).....	26
b-4 Le transfert et le transport.....	32
<b>c/ Prévention des déchets</b>	<b>34</b>

## I-2 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

<b>a/ Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement</b>	<b>37</b>
a-1 Le traitement des ordures ménagères et des non recyclables.....	37
a-2 La valorisation des déchets organiques.....	37
a-2-1 Les plateformes de broyage.....	37
a-2-2 Les plateformes de compostage.....	37
a-2-3 L'installation de traitement des biodéchets .....	38
a-4 Les déchets recyclables issus de la collecte sélective .....	39
a-4-1 Localisation des repreneurs .....	39
a-4-2 Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonnes).....	39
<b>b / Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables a la sante et a l'environnement</b>	<b>41</b>
b-1 Les actions de communication en 2015.....	41
b-2 La protection de l'eau.....	43
b-3 Bilan carbone.....	43

## II / INDICATEURS FINANCIERS

<b>a/ Modalités d'exploitation du service</b>	<b>44</b>
---	-----------

<b>b/ Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement</b>	<b>46</b>
b-1 Dépenses d'investissement .....	46
b-2 Dépenses de fonctionnement du service .....	46
<b>c- Recettes</b>	<b>49</b>
<b>d/ Fiscalité et redevance spéciale</b>	<b>53</b>

### III / SYNTHÈSE : LES CHIFFRES CLES

<b>a. Quantités collectées en porte à porte et en apport collectif (en kg/hab)</b>	<b>55</b>
<b>b. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab)</b>	<b>55</b>
<b>c. Quantités totales (en kg/hab)</b>	<b>55</b>
<b>d. Coût moyen du service par habitant</b>	<b>56</b>
<b>e. Amélioration de la qualité de service en chiffres</b>	<b>57</b>

# I -1/ INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

## a/ Territoire desservi

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) a été créé par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1975 pour aider les communes à répondre à leurs obligations de traitement des déchets transférées par la loi du 15 juillet 1975.

Au 1er janvier 2015, le Syndicat du Bois de l'Aumône regroupe 13 communautés de communes pour une superficie totale de 1 717 km<sup>2</sup>.

A compter du 1er janvier 2014, le VALTOM (syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés) a pris la compétence traitement et transfert en lieu et place du SBA.

### **Carte des collectivités adhérentes au SBA au 1<sup>er</sup> janvier 2015**



## b/ collecte des déchets pris en charge par le service

### **b-1 population**

L'ensemble des collectivités adhérentes représente une population municipale de 163 764 habitants et une population totale de 167 790 habitants.

**En 2015, le territoire desservi correspond aux 132 communes suivantes :**

N°	Nom de la commune	Communauté de Communes	pop 2015 (pop légale 2012)		
			Population municipale	Population comptée à part	Population totale
1	Aigueperse	Nord Limagne	2 630	35	2 665
2	Arconsat	Montagne Thiernoise	633	17	650
3	Artonne	Nord Limagne	819	10	829
4	Aubiat	Nord Limagne	932	10	942
5	Bas-et-Lezat	Coteaux de Randan	279	7	286
6	Beaumont-lès-Randan	Coteaux de Randan	273	4	277
7	Beauregard-l'Évêque	Billom-St Dier	1 333	25	1 358
8	Beauregard-Vendon	Cotes de Combrailles	1 115	17	1 132
9	Billom	Billom-St Dier	4 739	103	4 842
10	Bongheat	Billom-St Dier	423	5	428
11	Bort-l'Étang	Entre Dore et Allier	606	6	612
12	Bouzel	Billom-St Dier	706	17	723
13	Bulhon	Entre Dore et Allier	527	9	536
14	Bussières-et-Pruns	Nord Limagne	425	3	428
15	Celles-sur-Durolle	Montagne Thiernoise	1 767	32	1 799
16	Cellule	Riom Communauté	1 151	11	1 162
17	Chabreloche	Montagne Thiernoise	1 287	28	1 315
18	Champs	Cotes de Combrailles	362	11	373

19	Chanat-la-Mouteyre	Volvic Sources et Volcans	941	24	965
20	Chappes	Limagne d'Ennezat	1 554	22	1 576
21	Chaptuzat	Nord Limagne	474	11	485
22	Charbonnières-les-Varennnes	Volvic Sources et Volcans	1 593	20	1 613
23	Charbonnières-les-Vieilles	Manzat Communauté	1 005	10	1 015
24	Chas	Billom-St Dier	375	8	383
25	Châteauneuf-les-Bains	Manzat Communauté	289	7	296
26	Châtel-Guyon	Volvic Sources et Volcans	6 100	179	6 279
27	Chauriat	Mur ès Allier	1 589	26	1 615
28	Chavaroux	Limagne d'Ennezat	468	5	473
29	Clerlande	Limagne d'Ennezat	495	3	498
30	Combronde	Cotes de Combrailles	2 060	46	2 106
31	Corent	Gergovie Val d'Allier	695	10	705
32	Crevant-Laveine	Entre Dore et Allier	958	24	982
33	Culhat	Entre Dore et Allier	1 080	20	1 100
34	Dallet	Mur ès Allier	1 425	24	1 449
35	Davayat	Cotes de Combrailles	567	6	573
36	Effiat	Nord Limagne	1 098	16	1 114
37	Égliseneuve-près-Billom	Billom-St Dier	825	87	912
38	Ennezat	Limagne d'Ennezat	2 424	47	2 471
39	Entraigues	Limagne d'Ennezat	623	13	636
40	Enval	Riom Communauté	1 366	39	1 405
41	Espirat	Billom-St Dier	330	19	349
42	Estandeuil	Billom-St Dier	389	7	396

43	Fayet-le-Château	Billom-St Dier	340	5	345
44	Gimeaux	Cotes de Combrailles	405	10	415
45	Glaine-Montaigut	Billom-St Dier	537	8	545
46	Isserteaux	Billom-St Dier	408	3	411
47	Joserand	Cotes de Combrailles	479	9	488
48	Joze	Entre Dore et Allier	1 072	25	1 097
49	La Monnerie-le-Montel	Montagne Thiernoise	1 915	34	1 949
50	La Moutade	Riom Communauté	459	12	471
51	La Roche-Blanche	Gergovie Val d'Allier	3 192	90	3 282
52	La Roche-Noire	Gergovie Val d'Allier	608	11	619
53	Le Cheix	Riom Communauté	618	12	630
54	Lempty	Entre Dore et Allier	367	9	376
55	Les Martres-d'Artière	Limagne d'Ennezat	2 074	48	2 122
56	Les Martres-de-Veyre	Gergovie Val d'Allier	3 921	115	4 036
57	Lezoux	Entre Dore et Allier	5 670	107	5 777
58	Limons	Limagne Bord d'Allier	696	10	706
59	Loubeyrat	Manzat Communauté	1 198	19	1 217
60	Lussat	Limagne d'Ennezat	906	15	921
61	Luzillat	Limagne Bord d'Allier	1 018	14	1 032
62	Malauzat	Riom Communauté	1 099	30	1 129
63	Malintrat	Limagne d'Ennezat	997	11	1 008
64	Manzat	Manzat Communauté	1 307	55	1 362
65	Maringues	Limagne Bord d'Allier	2 776	60	2 836

66	Marsat	Riom Communauté	1 216	33	1 249
67	Martres-sur-Morge	Limagne d'Ennezat	582	6	588
68	Mauzun	Billom-St Dier	104	2	106
69	Ménétrol	Riom Communauté	1 632	23	1 655
70	Mezel	Mur ès Allier	1 908	44	1 952
71	Mirefleurs	Gergovie Val d'Allier	2 367	57	2 424
72	Moissat	Entre Dore et Allier	1 152	23	1 175
73	Mons	Coteaux de Randan	469	9	478
74	Montcel	Cotes de Combrailles	432	11	443
75	Montmorin	Billom-St Dier	689	11	700
76	Montpensier	Nord Limagne	424	13	437
77	Mozac	Riom Communauté	3 777	105	3 882
78	Neuville	Billom-St Dier	349	9	358
79	Orcet	Gergovie Val d'Allier	2 673	57	2 730
80	Orléat	Entre Dore et Allier	2 062	51	2 113
81	Palladuc	Montagne Thiernoise	568	21	589
82	Pérignat-sur-Allier	Mur ès Allier	1 506	37	1 543
83	Peschadoires	Entre Dore et Allier	2 091	53	2 144
84	Pessat-Villeneuve	Riom Communauté	530	9	539
85	Prompsat	Cotes de Combrailles	433	5	438
86	Queuille	Manzat Communauté	262	7	269
87	Randan	Coteaux de Randan	1 576	59	1 635
88	Ravel	Entre Dore et Allier	695	16	711
89	Reignat	Billom-St Dier	356	5	361



90	Riom	Riom Communauté	18 484	703	19 187
91	Saint-Agoulin	Nord Limagne	324	2	326
92	Saint-André-le-Coq	Limagne Bord d'Allier	516	12	528
93	Saint-Angel	Manzat Communauté	399	7	406
94	Saint-Beauzire	Limagne d'Ennezat	2 104	33	2 137
95	Saint-Bonnet-lès-Allier	Mur ès Allier	431	7	438
96	Saint-Bonnet-près-Riom	Riom Communauté	2 056	71	2 127
97	Saint-Clément-de-Régnat	Coteaux de Randan	518	26	544
98	Saint-Denis-Combarnazat	Limagne Bord d'Allier	219	2	221
99	Saint-Dier-d'Auvergne	Billom-St Dier	556	39	595
100	Sainte-Agathe	Montagne Thiernoise	204	4	208
101	Saint-Genès-du-Retz	Nord Limagne	498	11	509
102	Saint-Georges-sur-Allier	Gergovie Val d'Allier	1 194	24	1 218
103	Saint-Hilaire-la-Croix	Cotes de Combrailles	312	4	316
104	Saint-Ignat	Limagne d'Ennezat	815	12	827
105	Saint-Jean-des-Ollières	Billom-St Dier	471	12	483
106	Saint-Jean-d'Heurs	Entre Dore et Allier	644	5	649
107	Saint-Julien-de-Coppel	Billom-St Dier	1 180	21	1 201
108	Saint-Laure	Limagne d'Ennezat	585	8	593
109	Saint-Maurice	Gergovie Val d'Allier	813	21	834
110	Saint-Myon	Cotes de Combrailles	450	3	453
111	Saint-Priest-Bramefant	Coteaux de Randan	904	28	932

112	Saint-Sylvestre-Pragoulin	Coteaux de Randan	1 087	25	1 112
113	Saint-Victor-Montvianeix	Montagne Thiernoise	244	13	257
114	Sardon	Nord Limagne	321	5	326
115	Sayat	Volvic Sources et Volcans	2 155	39	2 194
116	Seychalles	Entre Dore et Allier	668	24	692
117	Surat	Limagne d'Ennezat	552	9	561
118	Teilhède	Cotes de Combrailles	418	11	429
119	Thuret	Nord Limagne	849	44	893
120	Trézioux	Billom-St Dier	471	5	476
121	Varennes-sur-Morge	Limagne d'Ennezat	417	5	422
122	Vassel	Billom-St Dier	261	3	264
123	Vensat	Nord Limagne	455	13	468
124	Vertaizon	Billom-St Dier	3 184	50	3 234
125	Veyre-Monton	Gergovie Val d'Allier	3 464	81	3 545
126	Villeneuve-les-Cerfs	Coteaux de Randan	522	31	553
127	Vinzelles	Entre Dore et Allier	336	5	341
128	Viscomtat	Montagne Thiernoise	575	9	584
129	Vitrac	Manzat Communauté	337	18	355
130	Vollore-Montagne	Montagne Thiernoise	305	9	314
131	Volvic	Volvic Sources et Volcans	4 462	157	4 619
132	Yssac-la-Tourette	Cotes de Combrailles	359	14	373

- (1) **Population municipale** : les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.  
(2) **Population comptée à part** : principalement les personnes vivant dans certaines collectivités (*internats, casernes, hôpitaux, couvents, prisons...*).  
(3) **Population totale** : somme des deux précédentes.



Collecte des pneumatiques en déchèterie de Riom

## b-2 Différents modes de collecte au SBA

Il existe 3 modes de collectes :

- Collecte en porte à porte
- Collecte en points d'apport collectif de proximité
- Collecte en déchèterie

### b-2-1 La collecte en porte à porte

#### b-2-1-a Présentation

La collecte en porte à porte concerne 149 764 habitants (population municipale). L'ensemble des foyers est collecté en porte à porte à l'exception des centres-bourgs denses et des territoires, où la collecte en porte à porte est techniquement complexe, voire impossible.

En 2015, le Syndicat du Bois de l'Aumône assurait 136 tournées de collecte hebdomadaires dont 89 destinées à collecter les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et assimilées et 85 tournées destinées aux déchets recyclables. 9 sont mixtes (Collecte Sélective (CS) puis Ordures Ménagères). Les tournées collecte sélective et mixte ne sont assurées qu'une semaine sur deux.

Fin 2015, compte-tenu d'une diminution significative du taux de présentation des bacs à la collecte, les services ont pu commencer à optimiser les tournées de collecte. Cette première optimisation a permis de passer de 136 à 133 circuits de collecte par semaine (économie 3 tournées). L'organisation est devenue :

- 86 tournées de collecte des Ordures Ménagères résiduelles et assimilées,
- 86 tournées de Collecte Sélective
- 8 tournées mixtes.

Flux collectés en porte à porte	
<b>Ordures Ménagères</b>	<p>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.</li> <li>• les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs bleus,</li> <li>• les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.</li> </ul> <p>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers,</li> <li>• les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques,</li> <li>• les déchets des activités de soin à risques infectieux (DASRI),</li> <li>• les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.</li> </ul>
<b>Collecte Sélective</b>	<p>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• journaux, magazines, revues, publicités, etc.</li> <li>• papiers et cartons d'emballages,</li> <li>• bouteilles, flacons, pots et barquettes, boîtes et blisters en plastique,</li> <li>• briques alimentaires,</li> <li>• emballages métalliques en acier et en aluminium</li> </ul>

### b-2-1-b Modalités

Les habitants disposent **de bacs à couvercle vert** pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles et **de bacs à couvercle jaune** pour déposer leurs emballages recyclables. Les professionnels, quant à eux, sont équipés **de bacs à couvercle bleu** pour les ordures ménagères résiduelles.

Les bacs collectifs ont été désinfectés au printemps (du 04/05/2015 au 22/05/2015) et en automne (du 06/10/2015 au 30/10/2015). Ces campagnes de désinfection ont été relayées par le service communication pour informer les usagers concernés par cette action (communiqué de presse, information aux communes, adhésifs apposés sur les bacs).

#### **L'entretien des bacs individuels reste à la charge des usagers.**

La taille des bacs dépend du nombre d'habitants qui compose le foyer. Ils sont dimensionnés pour 30 litres par habitant et par semaine tant pour les OMR que pour la Collecte Sélective. Les usagers, en fonction de leurs besoins, ont la possibilité de solliciter une évolution de leur dotation pour s'adapter à leur usage.

Sur les hyper-centres de Riom et Châtel Guyon, les résidents reçoivent des sacs pour la Collecte Sélective afin d'éviter l'encombrement des voies publiques. En 2016, la distribution des sacs jaunes devrait s'achever avec la fin de la mise en place des Points d'Apport Collectif de Proximité (PACP) sur ces deux communes.



Point de présentation à Teilhède

Lors d'évènements ponctuels organisés par les communes, des bacs sont mis à disposition de manière provisoire. En 2015, ce sont ainsi **494 bacs OMR et 322 bacs CS qui ont été prêtés**. En parallèle de ces dotations ponctuelles, **une sensibilisation au tri** est effectuée.

### b-2-1-c Fréquence de collecte

→ La collecte des ordures ménagères et la Collecte sélective:

Secteur	Saison	Fréquence	Population desservie
Hyper-centre urbain de Billom, Châtel-Guyon et Riom	Toute l'année	2 x par semaine pour les OMR 1 x par semaine pour la CS	<b>21 098 hab.</b>
Rural et semi-rural	Toute l'année	1 x par semaine pour les OMR 1 x toutes les 2 semaines pour la CS	<b>128 666 hab.</b>

Elles ont lieu les lundis et jeudis entre 4h30 et 22h15 et les mardis et vendredis entre 4h30 et 20h30. Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés, elles sont rattrapées le mercredi de la semaine correspondante.

Pour faire en sorte que les usagers bénéficient chaque année d'une information la plus pertinente possible, des calendriers de collecte sont réalisés par le service communication. Chaque commune dispose ainsi de son propre calendrier. Ces documents sont mis en ligne sur le site Internet du syndicat et envoyés en fin d'année aux communes adhérentes. Un grand nombre de communes insèrent par ailleurs ce document dans leur bulletin municipal.

Les fréquences de collecte varient en haute saison pour les professionnels du tourisme : hôtels, restaurants, campings, aire d'autoroute, etc.

→ **La collecte des professionnels en porte à porte :**

Moyennant l'acquittement d'une Redevance Spéciale, la collecte des déchets ménagers assimilés des professionnels est organisée dans les mêmes conditions que celle des particuliers.

**b-2-1-d Evolutions prévisibles de la collecte en porte à porte**

Sur 2015 : l'optimisation a permis de regrouper plusieurs tournées (grâce à la mise en place des PACP) : 3 tournées OM et 1 tournée CS ont été supprimées. Il n'y a pas eu de modification de fréquence de collecte sur 2015. La collecte des biodéchets a été initiée en 2015 avec une opération auprès d'un ESAT sur Veyre-Monton relative au traitement de son marc de pomme. Cette collecte a permis de collecter 8 T de bio déchets.

A compter de 2016, avec le déploiement des PACP, les collectes en porte à porte qui sont doublées sur les centres bourgs denses vont être progressivement supprimées. Ainsi dès début 2016, la fréquence sur le centre-ville de Châtel-Guyon va être réduite.

**b-2-2 La collecte en apport collectif de proximité**

**b-2-2-a Présentation**

→ **Les Points d'Apport Collectif de Proximité des Ordures Ménagères et recyclables**

La collecte collective de proximité concerne 14 000 habitants (population municipale).

**b-2-2-b Modalités**

Dans le cas où les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs individuels, la collecte est assurée en Point d'Apport Collectif de Proximité (PACP). 339 PACP avec contrôle d'accès ont été installés sur 32 communes du territoire, dans les centres-bourgs denses et pour la desserte des usagers ne pouvant pas être desservis en porte à porte.

	CS tambour 30 l	OM Tambour 30 l	OM Pro Tambour 90 l
Abri bac	49	49	
Conteneurs aériens	2	2	
Conteneurs enterrés	106	106	9
Conteneurs semi enterrés	8	8	
TOTAL	165	165	9

### b-2-2-c Fréquence

La fréquence est adaptée à la vitesse de remplissage des colonnes et armoires à bacs avec au minimum une collecte par semaine pour les OM.

Le nombre de tournées de collecte augmente au fur et à mesure du déploiement des colonnes

- 2 tournées par semaine de janvier à mars 2015,
- 4 tournées par semaine d'avril à juin 2015,
- 8 tournées par semaine depuis juillet 2015.

#### → Focus : Accompagnement de l'installation des PACP

En 2015, le déploiement de PACP a été accompagné d'une communication dédiée. Chaque phase d'implantation de nouveaux points devait être accompagnée d'une communication spécifique.

- Les travaux débutent : les élus peuvent bénéficier d'outils de communication afin d'être en mesure d'informer tous les habitants (articles, rencontres avec les services, validation des listes, échanges et adaptation...).

- Dès la mise en place opérationnelle des PACP : les usagers doivent recevoir un kit explicatif composé d'un courrier adressé, d'une brochure mode d'emploi et d'un sac de pré-collecte. En parallèle, un conseiller de proximité se rend sur le point de collecte pour informer les foyers.

- Pendant plusieurs semaines, les PACP sont ouverts à tous. Les usagers peuvent se familiariser avec ce nouveau mode de collecte. Des conseillers de proximité contrôlent les différents points et communiquent en porte à porte pour expliquer les bonnes pratiques. Des cartes d'accès sont envoyées à chaque foyer.

- Les usagers sont informés par courrier du retrait de leurs bacs individuels. Une fois tous les foyers équipés, les PACP sont informatisés. Les accès sont alors limités.

Il est convenu que chaque étape doit être fixée en collaboration avec les équipes municipales.



Collecte de PACP

#### → Les points d'apport volontaires du verre

Les 163 764 habitants du territoire ont accès au réseau d'apport volontaire du verre.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône assure **en régie la collecte en apport volontaire des emballages en verre, ainsi que le transport jusqu'au centre de tri.**

Les conteneurs d'apport volontaire sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc. **Nous disposons d'une densité d'un conteneur verre pour 381 habitants.**

Chaque conteneur est aussi équipé d'une information rappelant les consignes de tri permettant de guider l'utilisateur.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi entre 5 h et 19 h.

La collecte du verre a continué à progresser en 2015 sous l'effet de la communication liée à la tarification incitative et à la densification des colonnes.

Evolutions prévisibles

Afin de capter et valoriser davantage de verre, il est prévu de poursuivre la densification des points d'apport volontaire de verre y compris dans les centres bourgs avec la mise en place de colonnes enterrées.

#### → La collecte des cartons des professionnels :

En 2015, la mise en place de 11 PACP a permis une collecte de proximité des cartons des professionnels sur les communes à forte densité de commerces. Les cartons peuvent aussi être apportés gratuitement en déchèterie.



Pour améliorer la desserte, poursuite du déploiement de PACP sur les communes à forte densité de commerces.

#### → La collecte des professionnels en apport volontaire :

Moyennant l'acquittement d'une Redevance Spéciale, la collecte des déchets ménagers assimilés des professionnels est organisée dans les mêmes conditions que celle des particuliers. Certains PACP, notamment dans les zones à forte concentration de commerces de bouche, sont adaptés avec des tambours de 90 L.

### **b-2-3 La collecte en déchèterie**

#### **b-2-3-a Présentation**

Les 163 764 habitants ont accès aux 12 déchèteries du SBA. Certains habitants des communes du SBA peuvent, eux, se rendre dans des déchèteries de Clermont Communauté (*Sayat, Malintrat, Lussat, St-Beauzire, Dallet, Mezel*), du Sictom Issoire/Brioude (*St Maurice-es-Allier*) et du Sictom des Combrailles (*Châteauneuf les Bains*) pour lesquelles nous avons conclu des conventions.

Les déchèteries sont aussi accessibles à certaines communes du Sictom des Couzes (*St-Amant-Tallende, Tallende, St-Saturnin, Chanonat, Le Crest et Courmols*), du Sictom Issoire/Brioude (*La Sauvetat*), de Thiers Communauté (*St-Rémy-sur-Durolle*) et du Sictom des Combrailles (*Blot l'Eglise*) sous convention avec le SBA.





La déchèterie de Riom

### Implantation des 12 déchèteries sur le territoire du SBA



### **b-2-3-b Organisation**

Deux déchèteries péri-urbaines, Veyre-Monton et Riom, offrent une amplitude d'ouverture élargie ainsi qu'un plus grand nombre de flux collectés.

**La reconstruction de la déchèterie de Lezoux est en projet. En plus de l'élargissement des services et horaires, cette nouvelle installation devrait permettre de tester un autre type de concept. En effet, il est à l'étude une déchèterie à plat qui pourrait devenir un centre de valorisation matière et de réemploi.**

**Par ailleurs, devant les problèmes de dégradation et le manque de praticité des installations, une réflexion devrait s'engager pour créer une nouvelle déchèterie afin d'améliorer celles de Châtel-Guyon et Volvic.**

L'objectif de ces nouveaux concepts vise au tri d'une trentaine de matières, ainsi qu'au réemploi des objets réutilisables.

### **b-2-3-c Nature des déchets acceptés**

Tableau page suivante.

# Flux acceptés en déchèterie

• bennes

• conteneurs spécifique

Déchèterie	Aigueperse	Billom	Châtel-Guyon	Ennezat	Lezoux	Maringues	Randan	Riom	St Angel	St-Rémy	Veyre-Monton	Volvic
Flux												
Bois	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cartons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ferraille	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Déchets végétaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Déchets non recyclables	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gravats inertes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Plâtre	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ecomobilier								•				
Plastique dur								•			•	
Polystyrène								•			•	
Pneus	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huiles minérales	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huiles Alimentaires Usagées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Piles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Batteries	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
DDM	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
DEEE	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ampoules et lampes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cartouches encre	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Capsules Nespresso	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
DASRI	•	•			•			•		•	•	

→ La collecte des D.A.S.R.I.

Plusieurs pharmacies du territoire du SBA collectent maintenant les DASRI.

Pharmacies récupérant les DASRI sur ou à proximité de notre territoire		
SARL PHARMACIEDUPLANDEAU	32 AV DU PLAN D'EAU	ANCIZES -COMPS
SELARL PHARMACIE DE MANZAT	3B ROUTE DE RIOM	MANZAT
PHARMACIE TARDIVAUD PERRIN	56 GRANDE RUE	VOLVIC
PHARMACIE ROUME	2 RUE DE LA LIBERATION	VOLVIC
PHARMACIE DAUZET	4 ROUTE D'ARGNAT	SAYAT
PHARMACIE GROSLIER CATHERINE	13 AVENUE BARADUC	CHATELGUYON
PHARMACIE DU CENTRE COMMERCIAL D ENVAL	ROUTE DE VOLVIC	ENVAL
PHARMACIE SAINT AMABLE	16 RUE SAINT AMABLE	RIOM
PHARMACIE MASSARDIER	15 RUE DU COMMERCE	RIOM
PHARMACIE DU COURIAT	PLACE JOSE MORON ZAC DU COURIAT	RIOM
PHARMACIE DU CHEIX	26 ROUTE DE PARIS	LE CHEIX SUR MORGE
PHARMACIE GRATADEIX JEAN MICHEL	1BIS RUE DE RIOM	ST BEAUZIRE
PHARMACIE AUGIER	2 PLACE DE LA HALLE	AIGUEPERSE
PHARMACIE BARBALAT MEGEMONT	3 ROUTE DE MARINGUES	ENNEZAT
PHARMACIE CHAMPIAT PIERRE	4 RUE DES VIGNERONS	BEAUREGARD L EVEQUE
PHARMACIE BELAUBRE FRANCOISE	18 BOULEVARD DU CHERY	MARINGUES
PHARMACIE GUINAULT GARRY	38 GRANDE RUE	MARINGUES
PHARMACIE DE RANDAN	49 RUE DU COMMERCE	RANDAN
PHARMACIE SABOURIN	15 RUE PASCAL	ST AMANT TALLENDE
PHARMACIE DES VOLCANS	14 PLACE DARTEYRE	ST AMANT TALLENDE

**Pour compléter l'offre des pharmacies agréées, la collecte des DASRI a été mise en place sur les déchèteries** de Billom, St Rémy, Riom, Veyre-Monton, Lezoux et Aigueperse.

→ Nature des déchets refusés

- déchets radioactifs,
- déchets d'abattage (souche d'arbre gros volume),
- médicaments (à déposer en pharmacie),
- déchets hospitaliers,
- ordures ménagères,
- cadavres d'animaux, déjections animales,
- déchets contenant de l'amiante,
- explosifs,
- déchets et plastiques agricoles.



La déchèterie de Riom

### b-2-3-d Horaires d'ouvertures

SITES	JOURS D'OUVERTURE	HORAIRES ETE	HORAIRES HIVER
AIGUEPERSE 63260 Lieu dit les Granges	Mardi au Samedi inclus	8H30 à 12H30 et 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 et 13H30 à 17H
BILLOM 63160 Chemin de la Barbarade	LUNDI MATIN	8H30 à 12H30	8H30 à 12H30
	Mardi au Samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H
CHATEL-GUYON 63140 Chemin de la croix des Roberts	Mardi au Samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H
ENNEZAT 63720 Route d'Entraigues- Champ Poury	Mardi au Samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H
LEZOUX 63190 Route de Ravel	Lundi au Vendredi	8H00 / 12H30 - 13H30 / 19H	8H / 12H30 - 13H30 / 18H
	Samedi	EN CONTINU DE : 8H A 19H	EN CONTINU DE : 8H A 18H
MARINGUES 63350 Route de Luzillat	Mardi au Vendredi	13H30 à 18H30	13H30 à 17H
	Samedi	8H30 A 12H30 13H30 A 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H
RANDAN 63310 Route de Beaumont les Randan (94)	Mardi au Vendredi	8H 30 A 12H00	8H30 à 12H00
	Samedi	8H30 A 12H30 13H30 A 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H
RIOM 63200 Avenue H.Berlioz Chemin de Maupertuis "Le Polbiat"	Lundi au Vendredi	8H00 / 12H30 - 13H30 / 19H	8H / 12H30 - 13H30 / 18H
	Samedi	EN CONTINU DE : 8H A 19H	EN CONTINU DE : 8H A 18H
ST ANGEL 63410 Route de Vareille	(mardi,vendredi,samedi ) ( hiver ) mardi-samedi	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H
ST REMY S/DUROLLE 63550 Lieu dit Les Goyons	Mardi au Samedi inclus	8H30 à 12H30 et 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H
VERTAIZON 63910 Route de Bouzel	QUAI DE TRANSFERT		
VEYRE-MONTON 63960 RD 213 Lieu dit Nave	Lundi au Vendredi	8H00 / 12H30 - 13H30 / 19H	8H / 12H30 - 13H30 / 18H
	Samedi	EN CONTINU DE : 8H A 19H	EN CONTINU DE : 8H A 18H
VOLVIC 63530 Chemin des Prades -Section Champloup	Mardi au Samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H

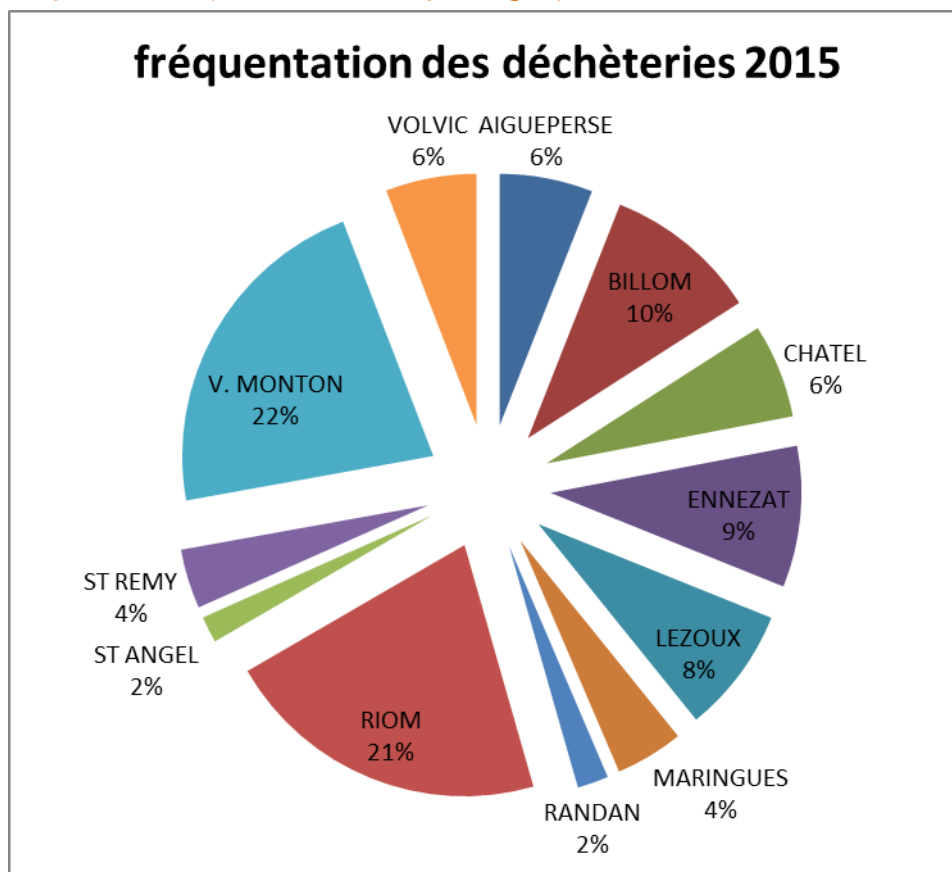
### b-2-3-e Conditions d'accès

L'accès aux déchèteries du Syndicat du Bois de l'Aumône est conditionné au respect du règlement intérieur des déchèteries adopté par le Comité Syndical du 6 décembre 2008.

- L'accès aux déchèteries est non payant pour les particuliers des collectivités adhérentes au SBA et des collectivités sous convention.
- L'accès aux déchèteries est non payant pour les collectivités adhérentes.
- Il est payant (*hors cartons et ferrailles*) pour les professionnels ou « assimilés professionnels » (*toute personne effectuant une prestation pour un tiers*) et les associations (*hors associations d'insertion, caritatives, humanitaires...*). La facturation est liée à l'origine géographique du professionnel (*hors ou dans le territoire*) et au type et au volume de matière déposée.
- La gestion des accès aux déchèteries du SBA est informatisée depuis début 2010. Une carte d'accès est ainsi nécessaire pour pouvoir effectuer ses dépôts.

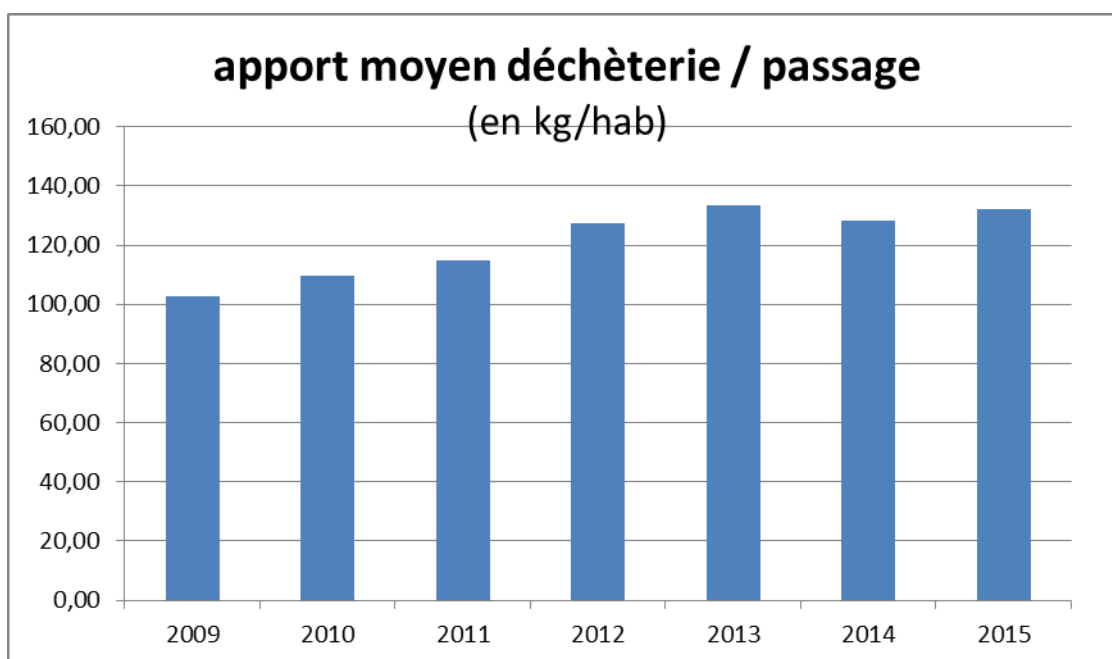


### b-2-3-f. Fréquentation (en nombre de passages)



	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>AIGUEPERSE</b>	21 095	20 564	20 650	19 410	22 945	20 531
<b>BILLOM</b>	34 106	42 761	32 144	32 186	34 918	34 133
<b>CHATEL</b>	33 649	34 331	29 758	22 872	23 533	20 765
<b>ENNEZAT</b>	37 043	35 271	30 898	31 848	33 342	31 195
<b>LEZOUX</b>	36 915	39 731	26 646	27 213	24 529	27 823
<b>MARINGUES</b>	18 180	17 024	16 249	15 526	16 442	15 008
<b>RANDAN</b>	13 352	8 393	5 838	7 811	8 763	6 890
<b>RIOM</b>	72 702	69 826	65 613	63 463	77 681	72 254
<b>ST ANGEL</b>	6 797	6 048	5 731	5 238	6 065	5 826
<b>ST REMY</b>	18 215	13 998	13 338	12 604	13 561	13 136
<b>V. MONTON</b>	78 181	71 205	67 902	66 505	75 341	75 401
<b>VOLVIC</b>	22 947	21 487	19 317	18 524	20 650	20 094
<b>TOTAL</b>	<b>393 182</b>	<b>380 639</b>	<b>334 084</b>	<b>323 200</b>	<b>357 770</b>	<b>343 056</b>

La fréquentation a légèrement diminué depuis l'an dernier. En revanche, le poids moyen par apport augmente légèrement.



La déchèterie de **Veyre-Monton** redevient la déchèterie **la plus fréquentée du SBA**. Les déchèteries **de Riom et Veyre-Monton** représentent **plus de 40 % des passages** de l'ensemble des déchèteries du syndicat.

<h2 style="text-align: center;">Accès aux déchèteries des usagers professionnels</h2>		
	<b>Tarifcation de l'accès aux déchèteries du Syndicat du Bois de l'Aumône applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015</b>	
	Usagers professionnels du territoire SBA	Usagers professionnels hors territoire SBA
<b>Forfait d'accès, par passage (sauf si dépôt uniquement de feraille et/ou cartons propres).</b>	<b>18,50 euros HT</b>	<b>27,20 euros HT</b>
<b>Non recyclables, encombrants, polystyrène sale, carton sale...</b>	<b>21 euros HT / m<sup>3</sup></b>	
<b>Déchets verts et bois</b>	<b>6,90 euros HT / m<sup>3</sup></b>	
<b>Gravats</b>	<b>19,00 euros HT / m<sup>3</sup></b>	
<b>Feraille, carton propre</b>	<b>Gratuit</b>	
<b>Plâtre <small>(uniquement à Riom et Veyre-Monton)</small></b>	<b>11 euros HT / m<sup>3</sup></b>	
<b>Plastique dur <small>(uniquement à Riom et Veyre-Monton)</small></b>	<b>6,30 euros HT / m<sup>3</sup></b>	
<b>Polystyrène propre <small>(uniquement à Riom et Veyre-Monton)</small></b>	<b>Gratuit</b>	

- L'accès des déchèteries est limité aux véhicules de tourisme, aux remorques et aux véhicules de PTAC inférieur à 3,5 tonnes.
- Les tracteurs et les remorques agricoles sont interdits.
- La vitesse est limitée à 10 Km/h.
- La fouille et la descente dans les caisses sont interdites.
- Les véhicules communaux et intercommunaux sont autorisés pour les flux acceptés.
- L'utilisation des déchèteries est exclusivement réservée aux particuliers le week-end sauf sur les déchèteries de Maringues, Randan et St Angel.

### b-3 Quantités collectées

#### b-3-1 Quantités collectées en porte à porte et en apport volontaire des ordures ménagères et de la collecte sélective(en tonne et en kg/habitant)

La production de déchets OMR et CS par habitant poursuit sa baisse sous l'impulsion de la mise en œuvre de la redevance incitative, de la politique de prévention et des actions comme le « STOP PUB » (*très largement proposé et distribué*).



Matériaux collectés	2014	2015	Evolution
Ordures Ménagères Résiduelles	<b>30 229 tonnes</b> (181,65kg/hab)	<b>29 204 tonnes</b> (173,75 kg/hab)	<b>-3.39 %</b> (-4.35%)
Collecte Sélective	<b>10 412 t</b> (62,57kg/hab)	<b>10 063 t</b> (59,87 kg/hab)	<b>- 3,35 %</b> (-4,31 %)
	<b>Dont 2158,77 tonnes de refus de tri</b>	<b>dont 2283,91 tonnes de refus de tri</b>	-
Biodéchets	-	8 t	-
<b>Total</b>	<b>40 641 t</b> (244,21 kg/hab)	<b>39 275 t</b> (233,67 kg/hab)	<b>- 3,4%</b> (-4,3%)

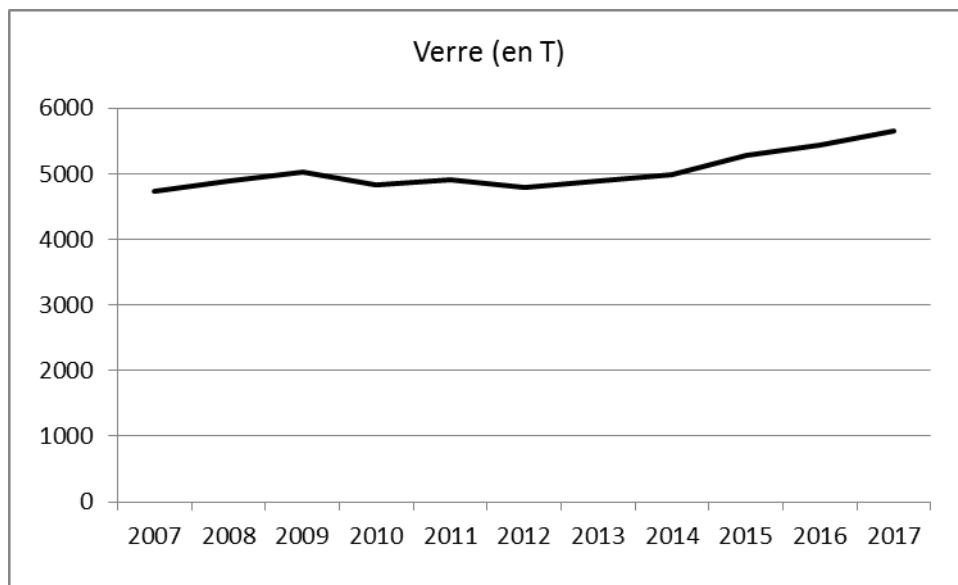
Les tonnages collectés en point d'apport collectif de proximité et en porte à porte se répartissent de la manière suivante :

	CS	OM
<b>Apport collectif de proximité</b>	567 t	1 030 t
<b>Porte à porte</b>	9 496 t	28 174 t

### b-3-2 Quantités collectées en apport volontaire du verre(en tonne et en kg/habitant)

Matériaux collectés	2014	2015	Evolution
<b>Verre</b>	<b>4 989 t</b> (30 kg/hab)	<b>5 286 t</b> (31,45 kg/hab)	<b>+ 5,9 %</b> (+4,9%)

*Evolution de la quantité de verre collectée en apport volontaire*



### b-3-3 Quantités collectées en déchèteries(en tonne et en kg/habitant)

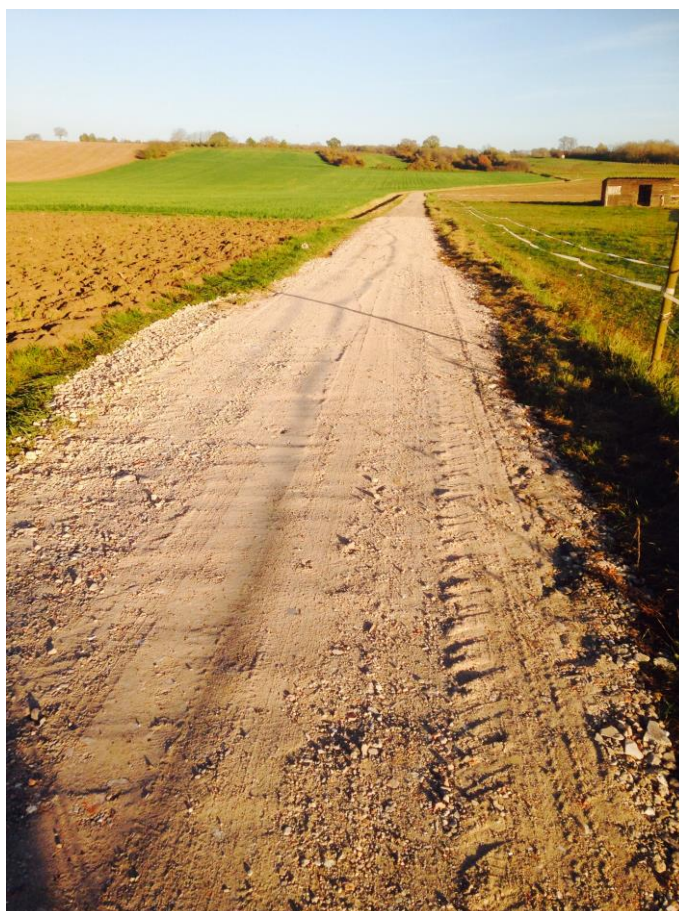
		2014 (en tonnes)	2015 (en tonnes)	Evolution
<b>Déchets réemployés</b>	Réemploi	NC	9	NC
	Déchets verts	14 203	13071	-8%
<b>Déchets valorisés</b>	Matériaux d'exploitation	Service pas mis en place		
	plâtre	574	570	-0,70%
	Plastique dur	141	133	-5,70%
	Bois	4255	4386	3,10%
	Ferrailles	1727	1726	-0.1%
	Gros cartons	855	858	0,40%
	Verre	<i>Inclus dans la collecte PACP</i>		
	Textile	553	476	-13,90%
	Pneus	80	115	43,80%
	Batterie	34	15	NC
	Huile alimentaire	1	2	100%
	Piles	9	10	11%
	D.E.E.E. (total)	1247	1338	7,40%
	Dont	381	406	
	- Gros électroménager hors froid			
	- Gros électroménager froid	216	242	
	- Ecran	276	284	
	- Petit appareil en mélange	373	406	
	polystyrène	0,4	1	150%
	Ecomobilier	Service non mis en place	159	-
Lampes et tubes fluorescents	1	3	200%	
Cartouches encre	0,067	1	NC	
Capsules nespresso	-	0,1	-	

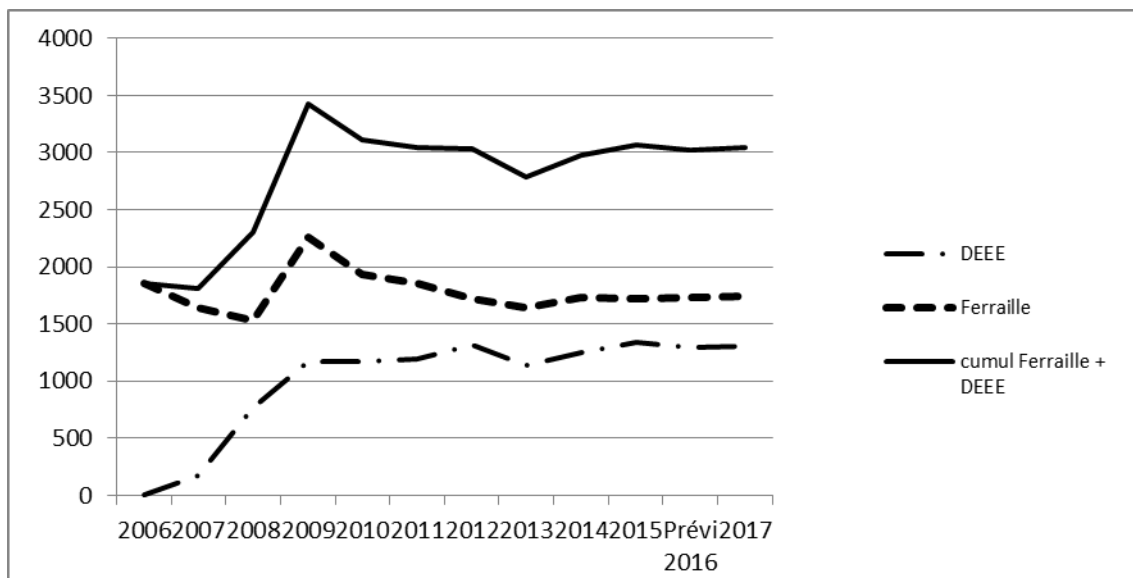
	Gravats valorisés en ISDND	14184	14262	1,30%
	Gravats valorisés hors ISDND		100	-
	Encombrants des déchèteries triés ( <i>valorisés sans décompter les refus de tri</i> )	910	0	%
	Plastiques	0,4	0	NC
	Huiles minérales	49	74	51%
	<b>Sous total</b>	<b>38 823</b>	<b>37 300</b>	<b>-3,9%</b>
		233,29 Kg/hab	221,92 kg/hab	-4,9 %

<b>DECHETS NON VALORISES (hors valorisation énergétique)</b>	Déchets non recyclables non valorisés	7730	7816	1,10%
	Déchets Dangereux des Ménages (valorisation énergétique par incinération)	73	212	-4,90%
	Eco DDS	150		
	Emballages souillés	61	57	-6,60%
	Amiantes cimentées	3	0	Collecte dépôts sauvages
	DASRI	Non mis en place	0,098	
	<b>Sous total</b>	<b>8017</b>	<b>8085</b>	<b>0,80%</b>
		<b>48,17 kg/hab</b>	<b>48,10 kg/hab</b>	<b>-0,10%</b>

	2014 (en tonnes)	2015 (en tonnes)	Evolution en %
<b>Total des apports en déchèterie</b>	46 840 t	45 394 t	-3,1%
	<b>281,5 kg/hab</b>	<b>270,08 kg/hab</b>	<b>-4,1%</b>

Cette année nous avons commencé à mettre en place, en partenariat avec la commune de Culhat et le VALTOM, un processus de valorisation des gravats par broyage. Ils ont ensuite été utilisés pour empierrer les chemins de la commune.





**Zoom : évolution de la quantité de ferraille et de DREE collectés (en tonnes)**

Après une période de stabilité, les vols, les dégradations et incivilités augmentent. Ils génèrent des pertes de recettes et des coûts supplémentaires. A partir de l'estimation du gisement 14,04 kg / habitant, soit **2360 tonnes au total, il est possible d'évaluer les vols. Ainsi, hors dégradations, ils sont estimés à 634 tonnes (+4 % par rapport à 2014) avec une perte de recette de 75 K€ (-21 % par rapport à 2014 compte-tenu de la baisse du prix de reprise).**

Six déchèteries sont équipées de vidéo-surveillance : Riom, Veyre-Monton, St-Rémy sur Durolle, Volvic, Billom et Ennezat.

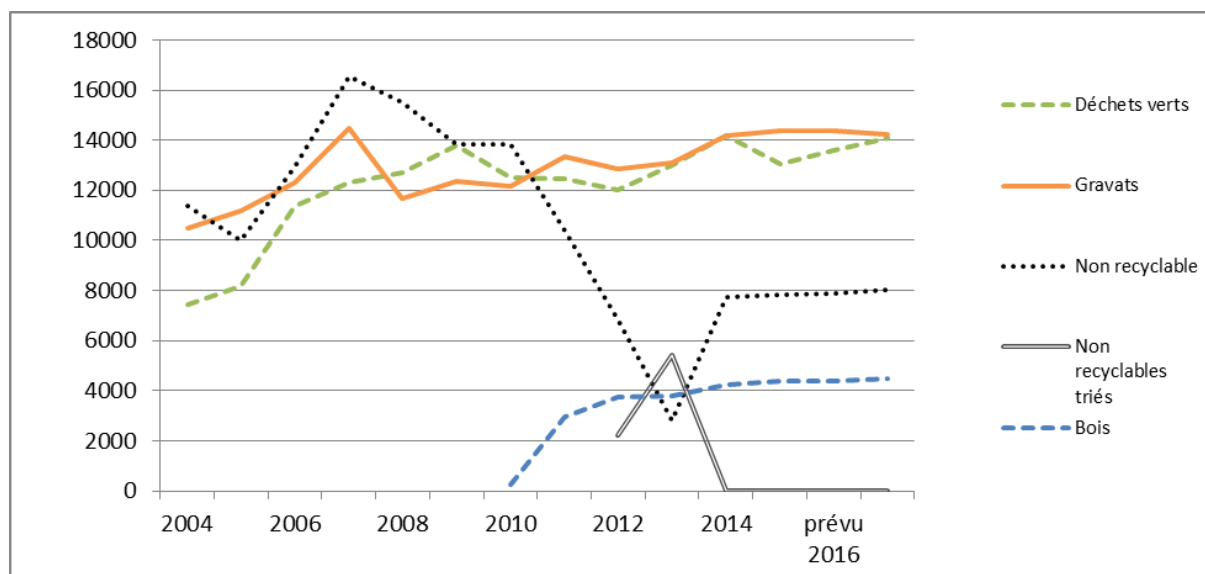
Un agent est affecté depuis 2011 à la sécurité des installations, il a en charge les dépôts de plainte et le suivi des infractions et incivilités sur nos différents sites.

**La vidéo surveillance permet d'améliorer la situation vis-à-vis des vols et incivilités sans pour autant les résorber complètement.** L'expérience nous permet de dire que les actions menées contre ces phénomènes n'ont d'effet que si tous les acteurs concernés (police, gendarmerie, autres services de l'Etat, collectivités, associations, repreneurs,...) se mobilisent ensemble

**Du reste, devant la recrudescence de problèmes, le SBA vient de relancer un travail avec les différents partenaires afin de rechercher des solutions pour limiter le vol, les dégradations, les incivilités qui perturbent très régulièrement le service et représentent un coût.**

**La collecte des DREE a continué de progresser. Malgré cela,** nous déplorons des dégradations régulières sur les caissons maritimes, plus marquées sur les sites non équipés de vidéosurveillance.

**Zoom : évolution de la quantité de déchets verts, gravats, non-recyclables, non-recyclables triés, bois, depuis 2004**

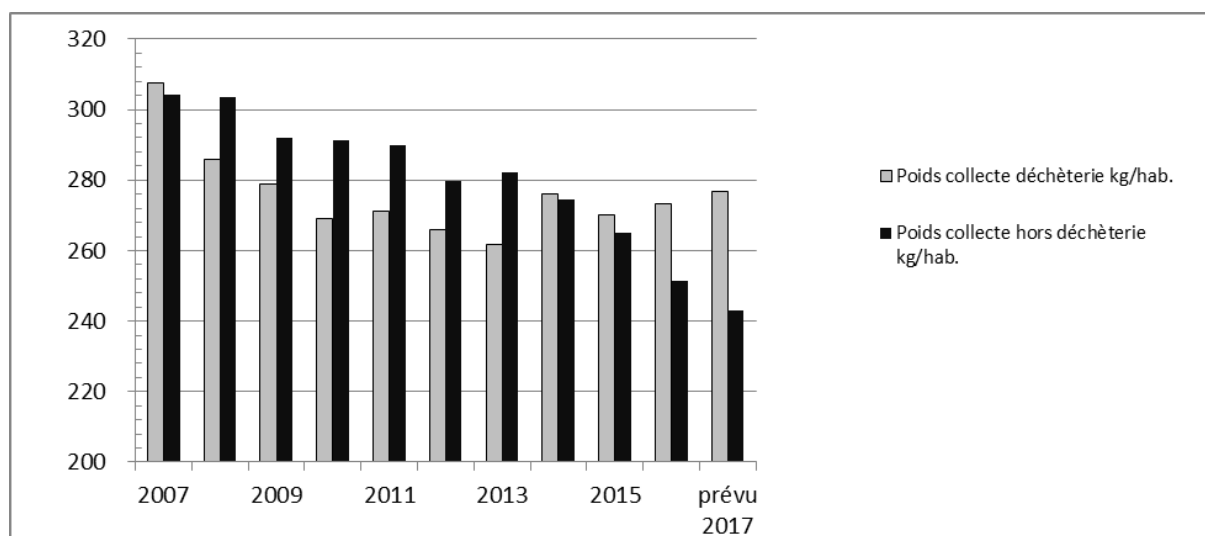


**Les quantités de gravats ont continué à augmenter entre 2014 et 2015.** En revanche, les déchets verts ont diminué de manière significative en 2015, du fait, probablement, de la sécheresse. Des progrès importants restent à faire sur ces deux flux pour les limiter en les valorisant en proximité, comme par exemple :

- Avec les déchets verts, faire du compost ou du broyat utilisables en proximité par les collectivités ou les particuliers.
- Broyer les gravats pour en faire du matériau permettant d'entretenir les chemins, notamment ruraux.

A noter ; entre 2004 et 2014, la quantité de déchets verts a doublé.

**Evolution de la quantité de déchets ménagers collectés depuis 2007**



En 2015, nous enregistrons une légère baisse (-2%) de la quantité collectée en déchèterie par habitant et une baisse de 4% en collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA), liée, notamment, à la communication relative à la mise en place de la tarification incitative sur le territoire.

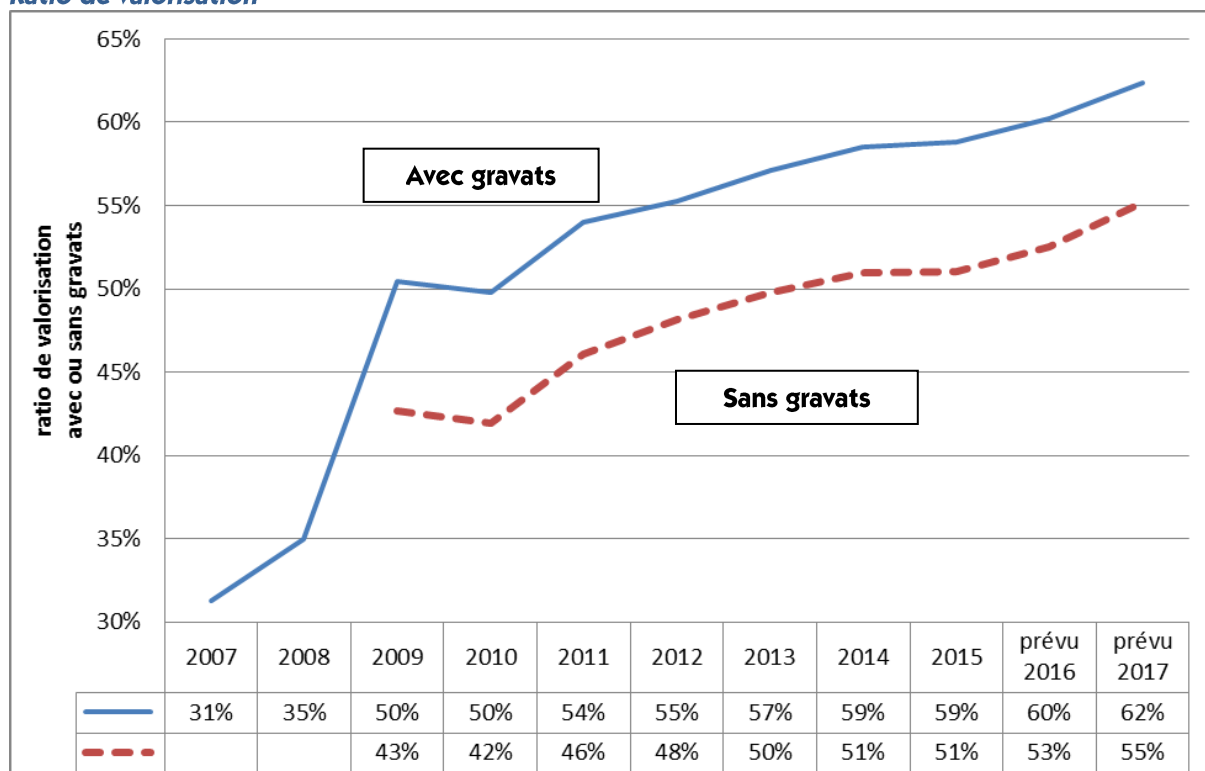


*Déchèterie de Riom / printemps 2013*

**Le taux de valorisation reste constant cette année** au-dessus de la barre symbolique des 50% tous flux de déchets confondus, hors gravats et hors valorisation énergétique. On note une baisse du tonnage sur l'ensemble des flux collectés et de manière accentuée pour les ordures ménagères. En 2015, de nouvelles filières de récupération sont apparues : capsules Nespresso sur toutes les déchèteries, Ecomobilier sur Riom, polystyrène sur Veyre-Monton, DASRI sur 6 déchèteries, la collecte de l'huile alimentaire a été étendue à toutes les déchèteries.

En 2016, les déchèteries de Veyre-Monton et Billom seront équipées de la benne écomobilier.

## Ratio de valorisation



Dépôts en déchèterie d'Ennezat

### b-4 Le transfert et le transport

Depuis fin 2013, les ordures ménagères ont enfin une destination unique: l'unité de valorisation énergétique : VERNEA situé proche de Puy Long. **Depuis octobre 2012, le quai de transfert du VALTOM à RIOM est entré en service, il est exploité pour le compte du VALTOM par le SBA.** Son rôle est de compacter les déchets collectés en porte à porte (OMR et emballages) avant leur transport vers les différents sites de traitement des déchets. Le SBA possède 5 autres quais de transfert répartis sur le territoire.



**Transfert des Ordures Ménagères Résiduelles (en tonnes)**

Installation	VEOLIA (Puy-long)	VERNEA	TOTAL
Aigueperse	-	121	121
Châtel-G.	5	60	65
QUAI VALTOM	50	15233	15283
Randan	-	107	107
St-Rémy	-	61	61
Vertaizon	33	2709	2742
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>18172</b>	<b>18260</b>

**Transfert des Ordures Ménagères Résiduelles (en kilomètres)**

Installation	VEOLIA (Puy-long)	VERNEA
Aigueperse	38	38
Châtel-G.	24	24
QUAI VALTOM	16	16
Randan	40	40
St-Rémy	50	50
Vertaizon	27	27

**Transfert des Non-Recyclables (en tonnes)**

	Sita Mos (Riom)	Puy Long	Vernea	Total général
Aigueperse		8	574	582
Billom		16	871	887
Châtel Guyon		18	648	666
Ennezat	4	8	549	560
Lezoux		19	945	964
Maringues		15	491	506
Randan		36	234	270
Riom		37	1 108	1 145
St-Angel		3	216	219
St-Rémy		11	485	496
Veyre-Monton		31	1 070	1 101
Volvic		4	415	419
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>206</b>	<b>7 606</b>	<b>7 815</b>

### Transfert de la Collecte Sélective (en tonnes et kilomètres)

Installations	ECHALIER	
	Tonnes	km
AIGUEPERSE (TRANS)	154	38
CHATEL GUYON (TRANS)	666	23
RANDAN (TRANS)	47	37
RIOM (TRANS)	1563	17
ST REMY (TRANS)	32	52
VERTAIZON (TRANS)	831	16
Total général	3293	



Le quai de transfert de Riom (VALTOM)

### c/ Prévention des déchets

En 2010, le SBA a été la première collectivité de la région à signer un programme local de prévention des déchets. Celui-ci est arrivé à son terme fin 2015 avec des résultats encourageants car bien supérieurs aux objectifs fixés par la loi.

Une caractérisation va être réalisée très prochainement afin d'évaluer précisément le gisement résiduel d'ordures ménagères. Ceci doit permettre d'estimer les déchets évitables, valorisables, ré-employables ou non afin de poursuivre les actions de prévention, de valorisation matière.

En décembre 2014, le SBA a été labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » par le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer). Il peut ainsi bénéficier de soutiens financiers et techniques pour développer des actions visant le « Zéro déchets valorisables sur son territoire », (programme nationale nommé DZÉTA).

La démarche consiste à animer le territoire afin d'améliorer la gestion des déchets et faire en sorte qu'ils deviennent une ressource valorisable tout en développant une activité économique de proximité (économie circulaire).

Un Contrat d'Objectifs Déchets et économie Circulaire (CODEC) devrait être signé prochainement entre le SBA et l'ADEME. Nous comptons ainsi se donner les moyens de poursuivre les actions les plus efficaces du PLP et surtout en développer de nouvelles.

#### → Développer les manifestations écoresponsables

Une cinquantaine de manifestations ponctuelles ont été labellisées cette année, et 6 clubs de sports se sont engagés dans une démarche d'écocitoyenneté pérenne.

#### → Animations scolaires tri et prévention

Pour 2015/2016, près de 90 classes sont inscrites. Le nombre d'élèves sensibilisés depuis le début du PLP est proche de 10000.

#### → Réemploi

En plus des caissons réemploi et des colonnes à textiles, le SBA a développé sur Gergovie Val d'Allier une « boîte à récup » (inspirée de la « Give box »). C'est-à-dire mettre en place un lieu et un local d'échange, de récupération gratuite d'objets, de livres, de CD...en libre accès.

#### → Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Elle a eu lieu du 21 au 29 novembre 2015. Le SBA a développé des animations dans 5 supermarchés sur le thème de la réduction des déchets.

Du compost a été distribué sur 2 déchèteries.

En interne, une action d'éco-exemplarité a été menée sur la consommation de l'eau du robinet.

#### → Sensibilisation des habitants

Elle s'effectue sur le site Internet du SBA, via un kit « nouveaux arrivants » ainsi qu'une communication rédactionnelle adaptée.

#### → Eco-exemplarité du SBA

En interne ont été développées les filières de collecte des cartouches d'encre usagées, d'instruments d'écriture ainsi qu'une « déchèterie interne » pour déposer films plastiques, polystyrène, capsules café, papier ...

#### → Eco-exemplarité des collectivités adhérentes

Les formations pour les personnels des collectivités adhérentes en charge des Temps d'Activités Périscolaires se sont poursuivies. 13 sessions de formation ont permis de sensibiliser 74 agents communaux à la gestion des déchets. Cela montre l'intérêt et l'implication des collectivités pour cette thématique. Des outils d'animations sont fournis à chaque session aux participants (jeux pédagogiques, pistes d'animation).

Le syndicat a assuré, de plus, un suivi des projets communaux de compostage collectif. Par exemple, un projet avec la cantine de l'école primaire de Billom a été réalisé. Dans le cadre de l'action compostage, le SBA a, également, fait l'acquisition de 3 broyeurs à végétaux. 2 sont destinés à être prêtés aux usagers et 1 prêté aux collectivités. Ces broyeurs sont à disposition des usagers depuis la rentrée 2014.

Enfin, la communauté de communes de Gergovie Val d'Allier a été retenue dans le cadre du projet « Organi'Cité » du VALTOM. Le SBA participe à l'élaboration de ce projet et apportera un soutien technique et financier pour la mise en œuvre et le suivi des actions développées sur cette communauté de communes.

#### → Compostage domestique

Près de 1200 composteurs ont été distribués en 2015 (21 127 composteurs distribués depuis 1999). Le compostage est, sur le territoire du SBA, une solution de réduction privilégiée par les usagers, puisqu'environ 50% des foyers sont équipés et le pratiquent

#### **Biodéchets qui sont destinés au compostage à domicile**

Les biodéchets correspondent à la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), c'est-à-dire :

- les déchets de préparations de repas (*épluchures, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachets de thé*),
- les restes alimentaires (*reste de repas, pain, croûtes de fromage, os, fruits et légumes abîmés*),
- les papiers souillés (*mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout*),
- les déchets verts (*tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, branchages, sciures, copeaux*).

#### → Réduire les Imprimés Non Sollicités (INS)

Depuis 2012 on a distribué 25 000 « Stop Pub ». La communication s'est poursuivie notamment dans le cadre des enquêtes liées à la tarification incitative. La distribution n'a jamais été systématique mais toujours sur la base du volontariat. Ce taux d'équipement correspond, en théorie, à un évitement compris entre 6,2 et 9,3 kg/hab./an d'imprimés publicitaires.

#### → Lutte contre le gaspillage alimentaire

2 structures ont été suivies sur ce thème en 2015 : la cantine de Ménérol et la cuisine centrale de la Pommeraie à Riom.

#### → Autres actions

Le PLP a permis d'agir aussi sur :

- La promotion des produits d'hygiène lavables pour les enfants en bas-âge
- L'incitation à éviter l'achat de produits jetables et individuels
- La diminution des déchets des commerces de proximité
- La diminution des déchets des gros producteurs
- ...

L'objectif principal du Plan Local de Prévention a été atteint en 2015. La réduction des Ordures Ménagères et Assimilées avoisine les 9% (alors que l'objectif fixé était de 7%), ce qui représente une baisse de 26,2 kg/hab/an par rapport à l'année de référence (2009).

## I-2 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri de la Société Echalié dans la Zone du Brézet à Clermont-Ferrand.

### a/ Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

#### a-1 Le traitement des ordures ménagères et des non recyclables

*Quantités traitées (en tonnes) provenant du territoire du SBA*

	2014	2015	Evolution
Ordures ménagères	30 229	29 204	-3,4 %
<i>Dont OM valorisées énergétiquement</i>	23 191	18 308	
Ultimes des déchèteries	7 730	7 816	+1,1%
<b>SOUS-TOTAL DECHETS TRAITES (enfouis ou incinérés)</b>	<b>37 959</b>	<b>37 020</b>	<b>-2,5%</b>

L'arrêt en cours d'année du sur-tri des encombrants a contribué à l'augmentation des déchets à envoyer au traitement. Néanmoins, le travail réalisé par le SBA dans le cadre du Plan Local de Prévention et la mise en œuvre de la tarification incitative contribue à amplifier la baisse des quantités d'ordures ménagères produites sur notre territoire... Cette tendance se confirme début 2016. Les ordures ménagères ont été valorisées sur le pôle de VERNEA (voir site Internet [vernea.fr](http://vernea.fr)). La valorisation énergétique s'appuie sur la chaleur dégagée par l'incinération des déchets qui ne peuvent être ni recyclés, ni compostés, ni méthanisés (partie sèche). Une autre partie des ordures ménagères, la partie humide, est stabilisée avant enfouissement. Enfin, les métaux sont récupérés et valorisés.

#### a-2 La valorisation des déchets organiques

##### a-2-1 Les plateformes de broyage

Nos déchets verts sont directement transportés vers les plateformes de compostage sous la compétence VALTOM.

##### a-2-2 Les plateformes de compostage

*Quantités traitées provenant des déchèteries (en tonnes)*

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2014	2015	Evolution
<b>Déchets verts</b>						
site d'Aubiat	AUBIAT	VEOLIA	VEOLIA	7787	6823	-12,4%
Déchets verts	CLERMONT-FD	VERNEA	VERNEA	3009	2980	-1,0%
site Vernea						
Déchets verts site de Lempty	LEMPTY	ECOVERT	ECOVERT	3407	3268	-4,1%
<b>TOTAL DECHETS VERTS</b>				<b>14203</b>	<b>13071</b>	<b>-8,0%</b>

## a-2-3 L'installation de traitement des biodéchets

Ces déchets ont été traités au pôle VERNEA en méthanisation.  
Nous avons engagé une étude sur la collecte des biodéchets des gros producteurs, pour une mise en place dès 2016.

### a.3 Les déchets des déchèteries

#### Localisation et type de traitement

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Valorisation	SITA	RIOM
Déchets verts	Compostage	VEOLIA	AUBIAT
		ECOVERT	LEMPY
Cartons	Valorisation matière	SITA	RIOM
Bouteilles plastiques	Valorisation matière	ECHALIER	CLERMONT FD
Pneumatiques	Valorisation matière	PROCAR	JOZE
Piles	Valorisation matière	COREPILE	LE PALAIS/MIENNE 87
Huile minérale	Valorisation énergétique et matière	SEVIA	ST CHAMOND
Verre	Valorisation matière	OI Manufacturing	VILLEURBANNE
Papier	Valorisation matière	ECHALIER	CLERMONT FD
Batterie	Valorisation matière	CHIMIREC	MENDE
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation matière	SBA	CULHAT
Plastiques durs	Valorisation	SITA	RIOM
Polystyrène	Valorisation	PLASTYROBEL	RIOM
Bois traité	Valorisation matière	ECOVERT	LEMPY
		VEOLIA	AUBIAT
Amiante cimentée	Sans objet		
Déchets toxiques	Valorisation énergétique et matière	CHIMIREC	MENDE
Cartouches d'encre	Réutilisation	LVL	LA CHEVROLIERE (44)
Huile alimentaire	Valorisation énergétique et matière	CHIMIREC	MENDE
Capsules nespresso	Valorisation matière	COLLECTORS	MORNANT (69)

## a-4 Les déchets recyclables issus de la collecte sélective

### a-4-1 Localisation des repreneurs

Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	ECHALIER	ZI Le Brezet Clermont-Ferrand
Briques alimentaires	REVIPAC	Paris
Bouteilles en plastique	ECHALIER	ZI Le Brezet Clermont-Ferrand
Emballages en acier		
Emballages en aluminium		
Journaux – magazines		
Verre	O-I MANUFACTURING	Villeurbanne

### a-4-2 Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonnes)

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution sur les deux dernières années
Journaux Magazines	5229,64	4639,5	4372,25	4207,84	4068,67	-3,31%
Gros de magasin	679,47	800,8	744,89	767,81	881,44	14,80%
Carton (E.M.R)	1746,1	1869	1952,25	1975,96	1808,89	-8,46%
Briques alimentaires	156,12	160,7	138,85	142,58	119,2	-16,40%
Bouteilles plastique PET *	447	436,8	336,69	442,02	431,57	-2,36%
Bouteilles plastique PEHD	289,03	273,3	228,89	278,41	246,26	-11,55%
Emballage acier	347,16	379	338,83	335,54	322,12	-4,00%
Emballage alu	19,84	11,5	16,13	19,96	21,96	10,02%
Refus	1739,41	1668	1862,79	2158,77	2224,27	3,03%
% refus	16,33%	16,30%	18,64%	20,90%	21,97%	
<b>Total</b>	<b>10653,5</b>	<b>10235</b>	<b>9991,57</b>	<b>10328,89</b>	<b>10124,38</b>	<b>-1,98 %</b>

\*dont pots et barquettes

Malgré l'extension des consignes de tri, les tonnages de plastiques diminuent. On a une augmentation continue des refus de tri. Cette tendance est identique sur l'ensemble du territoire desservi par le centre de tri. Afin d'agir sur ces refus nous allons reprendre en 2016 des actions de communication en proximité dans le cadre de suivis de collecte. A compter de 2016, le VALTOM refacture à ses adhérents le coût de traitement de leurs refus de tri.

### → Le devenir des déchets collectés par le SBA en 2015

Des analyses environnementales poussées, menées sous contrôle d'experts, ont pu chiffrer l'impact positif d'une année de collecte sélective sur l'environnement. Non seulement le recyclage permet de fabriquer de nouveaux produits en économisant des matières premières, mais contribue aussi à limiter les gaz à effet de serre.\*

#### Sur le territoire du SBA en 2015



#### \*Source Eco-Emballages

Emission moyenne domestique 1.68 tonnes/habitant/an.

Les équivalences en économies générées ont été calculées à l'aide du logiciel WISARD™ qui respecte une méthodologie d'Analyse du Cycle de Vie. L'analyse du cycle de vie (ACV) est une méthode normalisée au niveau international. Elle est conçue pour évaluer les effets sur l'environnement d'un service ou d'un produit, depuis l'extraction des ressources naturelles jusqu'aux filières de traitement en fin de vie. Elle comptabilise à la fois les "impacts générés" (au cours de la collecte, du transport, et des procédés de tri et de recyclage...) et les "impacts évités" (économies de matières premières et d'énergie grâce aux valorisations matière et énergétique). Exemples d'impacts pouvant être étudiés : consommation de ressources naturelles (eau, pétrole, charbon...), consommation d'énergie, effet de serre (émissions de CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>...), pollution de l'air, pollution des eaux...



Geste de tri



## **b / Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement**

### **b-1 Les actions de communication en 2015**

**Le plan de communication proposé en 2015 s'est pleinement intégré au projet de mandat : maîtriser les coûts, améliorer la qualité de service et fédérer autour d'un projet d'entreprise publique.**

#### **→ Mettre en valeur les orientations et la stratégie du SBA :**

En 2015, le magazine « *SBA Infos* », distribué à 70 000 exemplaires, a dédié son dossier central au projet de Tarification Incitative.

Tout au long de l'année, les usagers reçoivent de l'information sur les consignes de tri, de collecte des déchets, sur la mise en place de nouveaux flux en déchèteries ou de nouvelles colonnes à textile ou à verre, par le biais de la presse, de campagne d'e-mailing ciblé ou encore du web (3 sites internet et réseaux sociaux).

Chaque mois, les nouveaux usagers du territoire reçoivent le « Guide des déchets du SBA », dorénavant rempli d'astuces pour réduire ses déchets.

Les actions du Programme Local de Prévention ont été relayées par voie de presse et sur le web. Les ambassadeurs ont également poursuivi en 2015 l'accompagnement de chaque foyer du territoire vers la réduction de leurs déchets avec la distribution de documents informatifs et une communication adaptée à chaque profil lors des visites en porte à porte (particuliers et professionnels, collectivités territoriales...)

#### **→ Animer les projets structurants du SBA :**

D'avril à juin 2015, douze réunions publiques ont été proposées aux usagers du SBA pour présenter le projet de tarification incitative, expliquer les enjeux, sensibiliser chacun à la réduction des déchets et échanger sur l'environnement.

Plus de 2000 personnes se sont déplacées et ont donné leur avis lors de ces rendez-vous de démocratie locale.

#### **→ Développer un lien avec les communes et les communautés de communes adhérentes pour les informer des actions du SBA :**

Le service communication s'efforce à tisser des liens réguliers, voire quotidien entre les agents et les élus du SBA pour s'efforcer au mieux d'accompagner chaque projet en proximité. Le service communication propose des articles pour les bulletins municipaux, organise des réunions d'informations dans les communautés de communes, met à disposition des élus un espace web et un forum ainsi que tous les outils nécessaires (consignes de tri, de réduction des déchets), systématiquement adaptés.

**SBA**  
COLLECTE DES DÉCHETS

**FINIR A LA POUBELLE  
C'EST PAS DRÔLE...**

**STOP**  
AU GASPILLAGE  
ALIMENTAIRE

**20 KG = 400 €**  
DE NOURRITURE  
ÉPARGNÉE

D'ÉCONOMIES / AN  
PAR FAMILLE

Les déchets,  
n'en faites  
plus des tonnes !

Syndicat du Bois de l'Aumône

Chaque année, chacun d'entre nous jette  
**20 kilos** de nourriture consommable.  
En évitant ce gaspillage, chaque famille  
pourrait **économiser 400 €/ an !**

*Visuel d'une campagne de communication sur la prévention*

## b-2 La protection de l'eau

La station d'épuration de l'ancienne installation de stockage de déchets de Culhat a correctement fonctionné. Les résultats des mesures réalisées par la SEMERAP montrent que l'installation permet de rejeter au milieu naturel des effluents respectant les normes imposées par la réglementation.

Nous avons mené une campagne réglementaire de Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE). Eu égard aux concentrations de polluants mesurées, aucun nouvel élément ne sera à surveiller.

Les analyses d'eau souterraine, effectuées sur les 3 nouveaux piézomètres installés en 2013, ne font apparaître aucun impact du site sur la qualité des aquifères.

En déchèteries, le programme de surveillance des eaux résiduaires a également permis d'attester du respect de la réglementation relative à la qualité des effluents rejetés au milieu naturel et la qualité des traitements réalisés.

## b-3 Bilan carbone

En 2015, le Syndicat du Bois de l'Aumône a réalisé un bilan Carbone (sur les chiffres 2014).

En 2014, le SBA a émis 15 846 T de CO<sub>2</sub>, soit une baisse de 5,7% par rapport à son bilan carbone 2011.

Les émissions sont ainsi réparties :

	Energie	Déplacements Professionnels	Déplacements Domicile-Travail	Déchets collectés	Immobilisations
Emissions (tCO <sub>2</sub> )	53	2 329	356	12 995	112
%	0.33%	14.7%	2.25%	82%	0.70%

Suite à la réunion du 2 septembre 2015, il a été décidé une diminution d'un minimum de 4% de réduction des gaz à effet de serre (GES) par rapport aux chiffres 2014.

C'est une réduction de 635 tonnes d'émissions de GES qui sera réalisée au minimum entre 2014 et 2017.

En effet, au total ce sont 17 actions qui seront mises en place.

## II / INDICATEURS FINANCIERS

### a/ Modalités d'exploitation du service

A compter du 1er janvier 2014, les compétences traitement et transfert ont été transférées au VALTOM. Nous continuons cependant à gérer le transport et la gestion des quais de transfert qui n'ont pas été construits par le VALTOM.

Nature du service	Mode de gestion	Début de contrat	Fin du contrat
Collecte porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Régie	17/12/1975	
Collecte porte à porte des Emballages Recyclables	Régie	2004	
Collecte en apport collectif de proximité des ordures ménagères résiduelles (OMR)	Régie	2015	
Collecte en apport collectif de proximité des emballages recyclables	Régie	2015	
Collecte en apport collectif de proximité des cartons	Régie	2015	
Collecte Verre (Point d'Apport Volontaire)	Régie	1980	
Transfert : OMR, emballages recyclables, non-recyclables, déchets verts, gros cartons (DEIC), ferraille, gravats	Régie	1977	
Transfert : OMR, emballages recyclables	En régie pour le compte du VALTOM	2014	
Collecte en déchèterie	Régie	1980	
Transfert des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	VALTOM (Marché public avec CHIMIREC)		
Traitement et valorisation des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	VALTOM (Marché public avec CHIMIREC)		
Transfert et traitement des emballages vides souillés	VALTOM (Marché public avec VEOLIA)		
Collecte des huiles usagées	SEVIA		
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et Non Recyclables (NR)*	VALTOM (DSP VERNEA+VEOLIA)		
Nature du service	Mode de gestion	Début de contrat	Fin du contrat
Stockage du Verre	Marché / ECHALIER	12/10/ 2015	12/10/2019
Tri et valorisation des propres et secs	VALTOM (Marché public avec ECHALIER)		

Tri et valorisation des déchets verts	VALTOM (Marché public avec VEOLIA « nord » et ECOVERT « sud »)		
Tri et valorisation des métaux ferreux et non ferreux	VALTOM Marché SITA		
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles / ancien Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Culhat- post exploitation du CET	Régie	1977	2025
Transfert et valorisation des Gravats	Régie / CULHAT	1995	
Transfert et valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Convention Eco-organisme OCAD3E/ECOSYSTEMES	27/02/13	27/02/2019
Transfert et traitement des piles	Convention Eco-organisme COREPILE	28/10/04	
Valorisation des pneumatiques	Convention PROCAR	14/01/2011	
Valorisation et traitement du bois	VALTOM (Marché public avec Ecovert Boilon et VEOLIA)		
Valorisation et traitement du plastique dur	VALTOM (Marché public avec SITA)		
Valorisation et traitement du polystyrène	VALTOM (Convention avec PLASTYROBEL ET VEOLIA)		
Valorisation et traitement du plâtre	VALTOM (Marché public avec ECHALIER)		
Valorisation des textiles	Association le Relais 43	23/10/2010	
Transfert et traitement des lampes (déchèteries de Riom et Veyre-Monton + siège)	Convention Eco-organisme OCAD3E/RECYLUM	17/06/2009	16/06/2015
Valorisation des cartouches d'encre	LVL	07/07/2014	
Valorisation de l'huile alimentaire	VALTOM (Convention avec CHIMIREC)		
DASRI	Convention avec DASTRI	27/05/2015	
Mobilier	Convention avec Ecomobilier	27/09/2014	

## b/ Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement

### b-1 Dépenses d'investissement

2015 (en Euros)	Budget principal	Budget tri	Total
Acquisition de matériel et mobilier	39 812	3 890	43 703
Véhicules	220 859	693 658	914 517
SIG+ Informatique (matériel et logiciels)	121 646		121 646
Siège de Riom + annexe	118 663		118 663
Acquisition bacs et colonnes	506 006	253 506	759 512
CET Culhat	4 830		4 830
Déchèteries et quais de transfert		318 255	318 255
Redevance incitative	1 787 893	1 581 906	3 369 799
<i>Dont outils de mesure et de facturation</i>	92 667	14 576	107 243
<i>Dont acquisition et implantation des PAV</i>	1 695 226	1 567 330	3 262 556
<b>Total</b>	<b>2 799 709</b>	<b>2 851 215</b>	<b>5 650 925</b>

Le déploiement, dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative, d'un réseau de colonnes enterrées dans les centres bourgs denses entraîne des dépenses d'investissement sur les années 2014 et 2015 en partie autofinancées sur les recettes issues du contentieux SYMTRU et les excédents de fonctionnement cumulés. Ce déploiement de colonnes enterrées permet une nette amélioration du cadre de vie dans les centres bourg avec la suppression de centaines de bacs qui restaient à demeure sur les trottoirs. Enfin cette évolution de la collecte des ordures ménagères et assimilées permet l'optimisation de la collecte en porte à porte.

### b-2 Dépenses de fonctionnement du service

#### Structure des coûts par étape technique

Coût exprimé par étape technique	2014			2015		
	nb habitants		162 386	nb habitants		163 764
	tonnage		76 901	tonnage		75 116
	en €	en €/ tonne	en €/ habitant	en €	en €/ tonne	en €/ habitant
Structure & communication	4 602 531	60	28	4 900 578	65	<b>30</b>
Prévention	317 436	4	2	326 402	4	2
Pré collecte et Collecte	8 764 607	114	54	9 036 277	120	<b>55</b>
Transport	2 021 752	26	12	2 093 390	28	13
Traitement	8 338 109	108	51	8 684 843	116	<b>53</b>
Traitement SYMTRU	130 281	2	1	115 434	2	1
<b>Ensemble des charges</b>	<b>24 174 716</b>	<b>314</b>	<b>149</b>	<b>25 156 924</b>	<b>335</b>	<b>154</b>
Coût aidé TTC	22 034 814	287	136	22 714 727	302	139

Les charges de structure sont impactées par la mise en œuvre de la tarification incitative. Ces coûts diminueront après la phase de mise en œuvre.

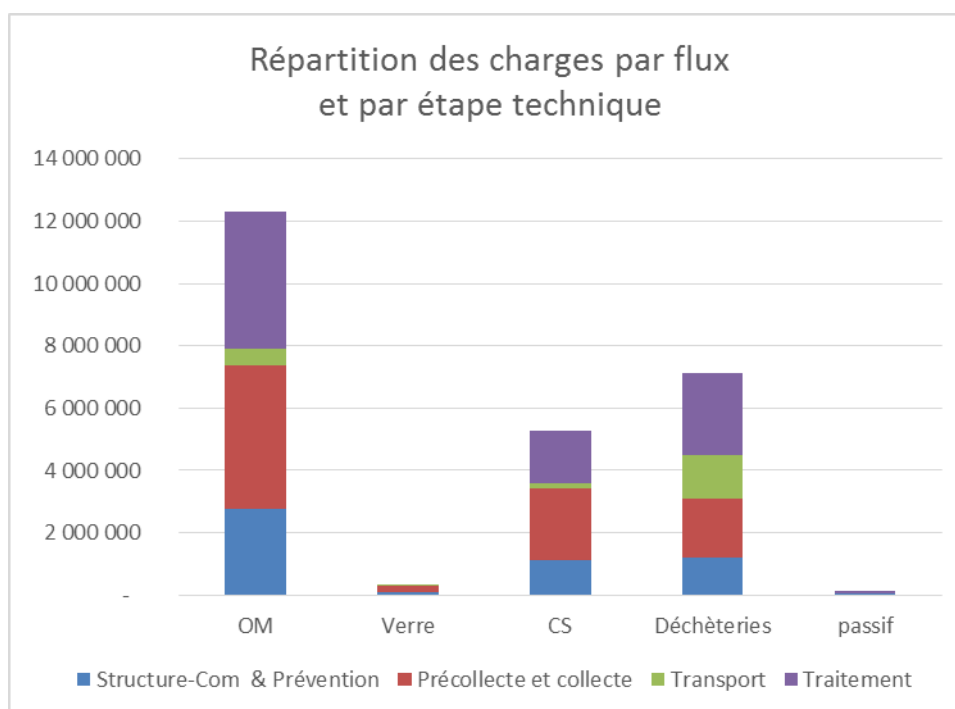
**Les coûts de traitement qui ont augmenté de 48% entre 2013 et 2014** (suite à la mise en service de l'UVE, la reprise des installations de stockage existantes avec leur agrandissement pour

certaines, leurs mises aux normes pour d'autres, la construction et la gestion des postes transferts, le transport des déchets ...) sont en légère baisse en 2015 grâce à la diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles liée aux efforts de prévention, et au changement de comportement des usagers anticipant la nouvelle tarification (de 186 kg par habitant en 2014 à 178 kg par habitant en 2015).

Ces efforts de réduction des tonnages doivent impérativement être poursuivis pour stabiliser et maîtriser les coûts de traitement.

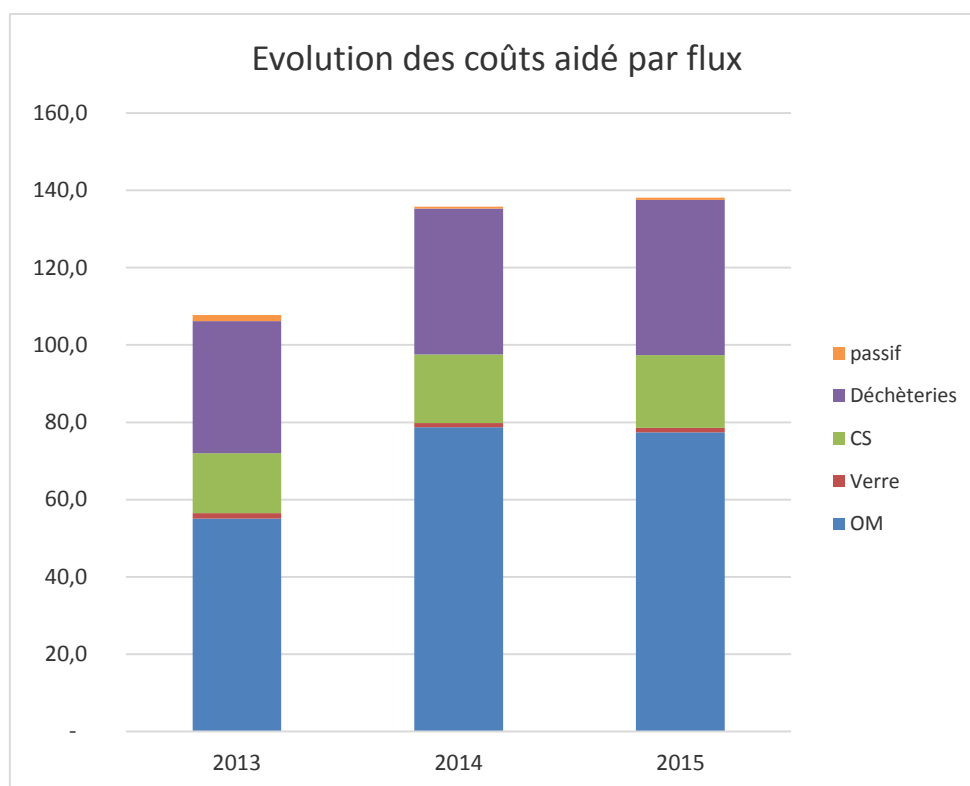


*Pôle de traitement et valorisation Vernéa*



La gestion des ordures ménagères résiduelles entre pour **50% dans le coût du service** pour 39% des tonnages.

Le coût des déchèteries représente 28% des coûts aidés (*charges diminuées des recettes de vente de matériaux*) pour 41% des tonnages.



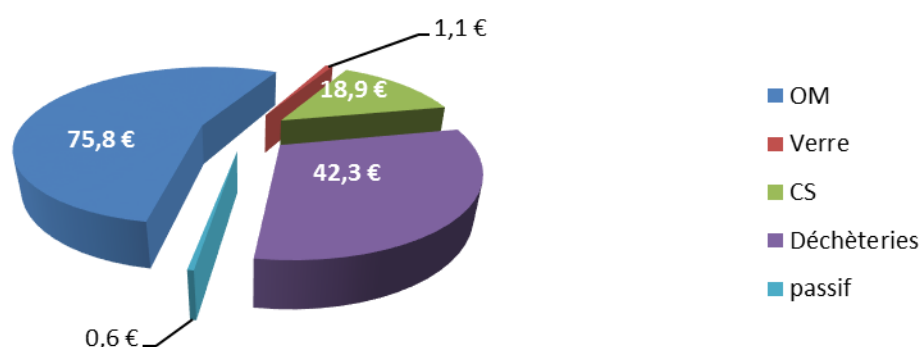
Les coûts aidés TTC (ensemble des charges + TVA – ensemble des recettes) par flux tendent à se stabiliser après la forte augmentation entre 2013 et 2014.

La hausse globale subie en 2015 résulte entre autre de l'augmentation des coûts de traitement des Non Recyclables des déchèteries

La gestion des ordures ménagères représente une part très importante de ce coût (56%) c'est ce qui justifie toutes les actions d'incitation à la prévention et au tri.



## Répartition des Coûts aidés TTC par flux 138,70 € par an et par habitant



### c- Recettes

Le financement du service est notamment assuré par :

Financement du service		Recettes totales en Euros	
		2014	2015
<b>Collecte</b>	Eco-Emballages	1 726 683 €	1 730 940 €
	Eco Folio	182 303 €	183 483 €
	Ventes de matériaux	514 986 €	556 755 €
<b>Déchèteries</b>	Dépôts en déchèteries (redevance spécifique)	122 326 €	129 790 €
	OCAD3E : Soutien et vente matériaux	18 467 €	100 410 €
	Soutien ECOTLC	4 042 €	16 221 €
	Soutien ECODDS	13 363 €	13 845 €
	Ventes de matériaux	67 110 €(1)	99 521 €(1)
	Accès communes extérieures (2)	146 726 €	151 235 €

(1) Reversement du VALTOM (40%)

(2) Participation du SICTOM des Couzes et de Thiers Communauté

Pour l'année 2015 les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation du fait notamment des premiers versements de la subvention ADEME pour la mise en œuvre de la tarification incitative, de l'augmentation du taux de TEOM et des participations.

En 2014, les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à 39,73 M euros, il faut cependant noter que ce montant prenait en compte la recette exceptionnelle liée au contentieux SYMTRU (14,95 M euros). Le tableau ci-dessous indique aussi les recettes réelles « hors SYMTRU ».

	<b>Recettes 2014</b>	<b>Pour info 2014 sans SYMTRU</b>	<b>Recettes 2015</b>
<b>Budget Principal</b>	36,48 M€	21,53 M€	22,93 M€
<b>Budget Tri et Valorisation</b>	3,25 M€	3,25 M€	3,50 M €
<b>Total</b>	<b>39,73 M€</b>	<b>24,78 M€</b>	<b>26,43 M€</b>

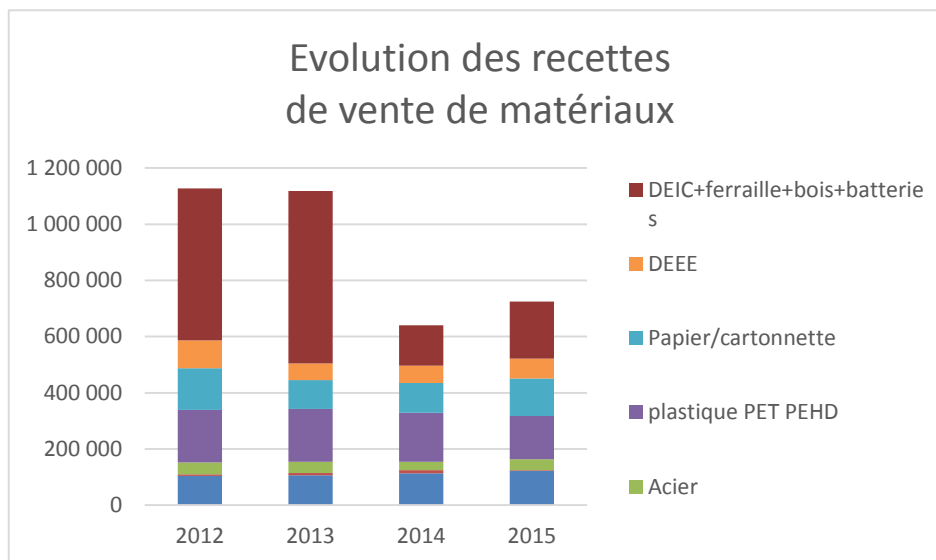
**Récapitulatif repreneurs / éco-organismes en euros (évolution 2012-2015)**

Objet	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Verre	104 010	105 964	112 660	122 381	9%
Aluminium	6 148	8 153	11 692	2 468	-79%
Acier	41 818	40 314	29 975	38 706	29%
plastique PET PEHD	187 307	188 302	174 387	153 707	-12%
Papier/cartonnette	148 228	102 833	106 410	133 856	26%
DEIC JRM GM	363 570	381 637	143 803	202 657	41%
ferraille	150 394	195 769			
Bois	8 781	14 751			
Bois	11 035	15 102			
Plastique dur		1 608			
Batteries	7 463	5 173			
DEEE	98 507	58 458	57 222	70 846	24%
	1 028 756	1 118 064	636 149	724 621	14%
emballages	1 720 000	1 630 591	1 726 683	1 730 940	0%
ECO FOLIO	135 812	165 296	182 303	183 483	1%
DEEE	24 410	17 310	22 498	29 564	31%
ECO TLC			4 042	16 221	301%
ECODDS		19 130	13 363	13 845	4%
	1 880 222	1 832 327	1 948 889	1 974 054	1%

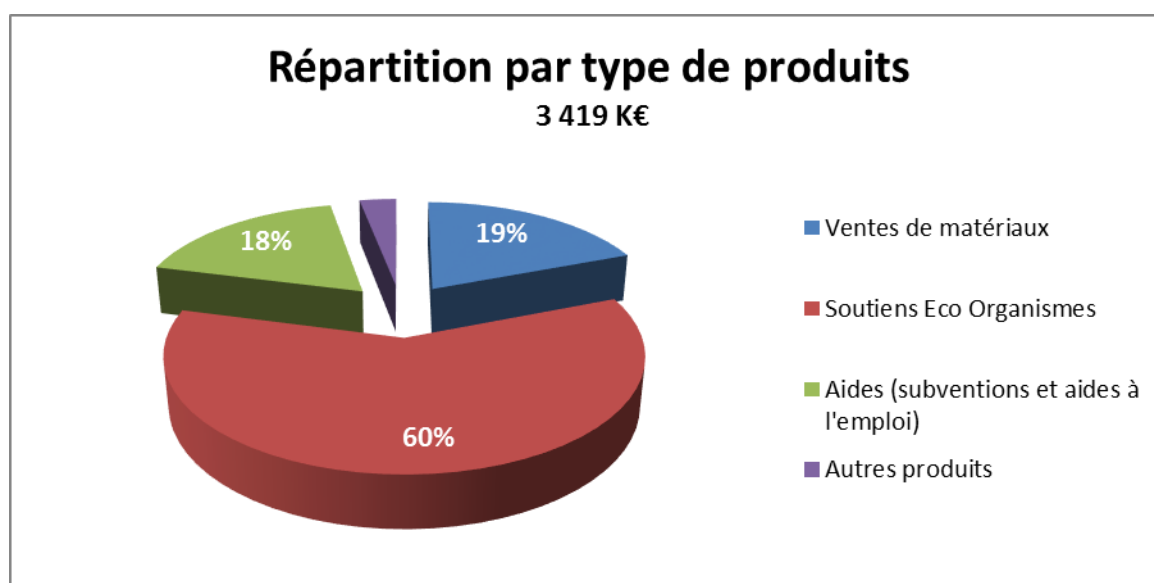
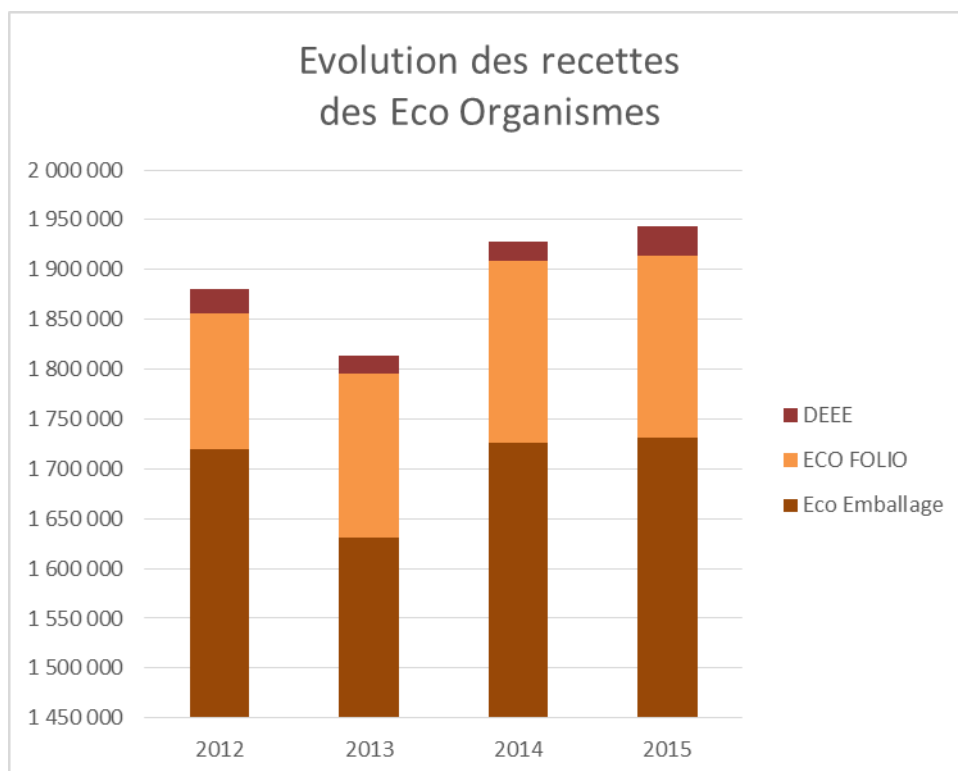
Les prix de reprise sont au plus bas en 2015. Comme en 2014, le VALTOM a perçu directement les recettes des matériaux non liés à des Eco Organismes et a reversé 40% de ces recettes aux collectivités adhérentes. Avec les nouveaux statuts, le reversement sera intégral dès 2016 (avec des charges supplémentaires).



Centre de tri Echallier

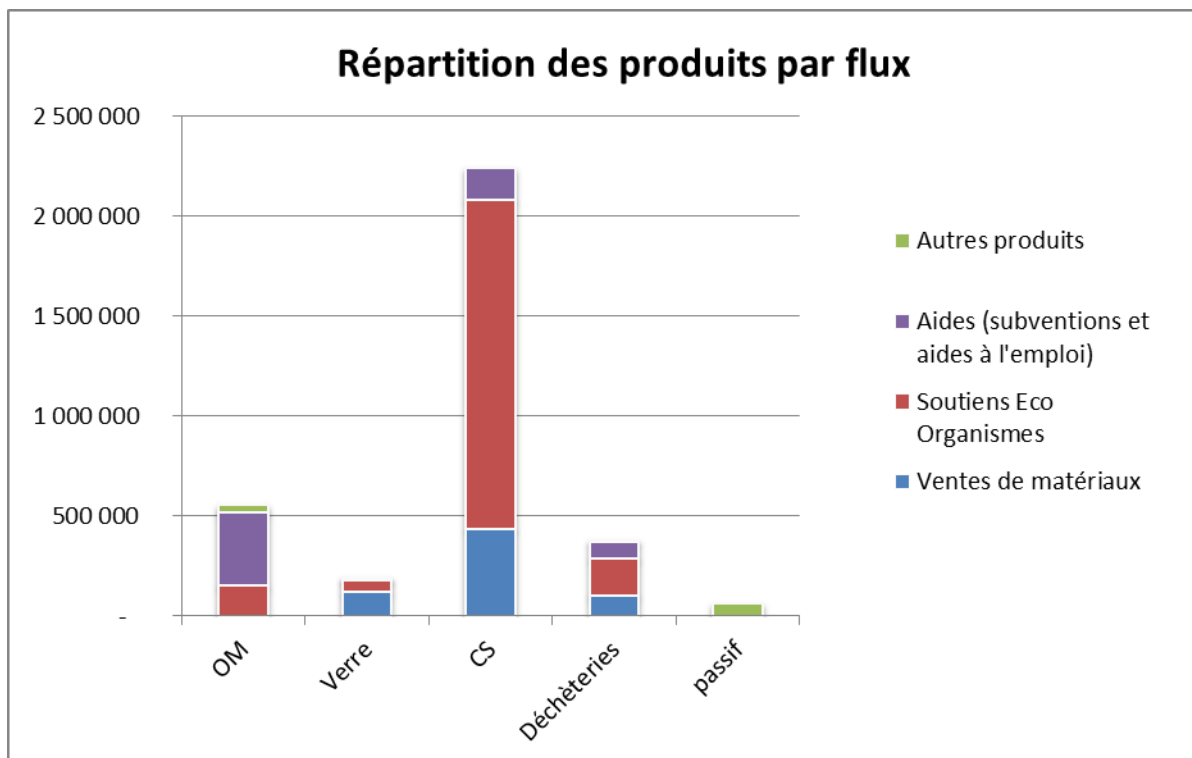


Malgré la diminution constante des prix de reprise la recette globale est en augmentation du fait de l'augmentation de la part reversée par le VALTOM et de l'évolution des barèmes OCAD3E. Le barème ECO Emballage doit être modifié pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



Les "autres produits" proviennent notamment des « tickets de sortie » que versent les anciennes collectivités adhérentes pour participer aux charges de l'entretien de Culhat et des remboursements de sinistres.

Les soutiens des Eco-organismes représentent la plus grosse part des produits perçus (*hors contribution des usagers*). **Ils sont principalement affectés à la collecte sélective.**



## d/ Fiscalité et redevance spéciale

### Fiscalité

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 21 septembre 2002.

La collectivité est partiellement assujettie à la T.V.A. depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les usagers du SBA sont redevables d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est calculée sur la base du foncier bâti.

Ces recettes sont perçues par le Syndicat du Bois de l'Aumône sous deux formes :

- Quatre communautés de communes ont institué et perçoivent la TEOM pour leur propre compte (article 1379-0 bis XI-2.a du Code Général des Impôts). Elles reversent les sommes perçues au SBA sous la forme d'une « contribution par habitant ». Le SBA fixe le montant de cette contribution et la communauté de communes peut décider du taux de TEOM qu'elle applique, en fonction du montant demandé et des bases fiscales. Le montant de la TEOM perçue par la communauté de communes n'est pas nécessairement égal au montant de la contribution versée au SBA.
- Neuf communautés de communes ont adopté un régime dérogatoire de perception (article 1379-0 bis XI-2.b du CGI). Elles perçoivent la TEOM décidée par le SBA et la reversent intégralement.

Les recettes de TEOM et contributions représentent 80% des recettes perçues par le SBA.

	2014	2015
Taux de TEOM	15,65 %	16,27 %
Montant TEOM	12 184 561 €	13 020 882 €
Montant de la contribution par habitant	116,80 €	122,57 €
Montant total des contributions	7 159 723 €	7 583 778 €
Total TEOM + Contributions	19 344 284 €	20 604 778 €

## Redevance Spéciale

Conformément aux articles L2224-13 à 17 et L2333-76 à 80 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SBA a instauré la redevance spéciale au 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Cette redevance est appliquée aux professionnels et aux collectivités. Elle est liée au volume des bacs mis à disposition et aux fréquences de collecte.

Une « franchise » est appliquée aux professionnels et non aux collectivités.

En 2015 201 collectivités et 1409 professionnels ont été facturés pour un montant total de 1 287 033 euros.

Tarifs	2014	2015
Collecte OM < 1,5 m3 par semaine Prix / m3	29,40 €	29,40 €
Collecte OM > 1,5 m3 par semaine Prix / m3	26,80 €	26,80 €
Collecte CS < 1,5 m3 par semaine Prix / m3	13,00 €	13,00 €
Collecte CS > 1,5 m3 par semaine Prix / m3	12,00 €	12,00 €
Frais de gestion	57,50 €	63,80 €
Franchise (année complète)	262,00 €	262,00 €

### III / SYNTHÈSE : LES CHIFFRES CLES

#### a. Quantités collectées en porte à porte et en apport collectif (en kg/hab)

	2014	2015
Collecte des ordures ménagères porte à porte et PACP	181,65	173,75
Collectes sélectives et porte-à-porte et PACP	62,57	59,87
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	29,98	31,45
Collecte sélective en apport volontaire (huiles)	0,29	NC
Collecte des biodéchets	-	0,05
<b>TOTAL (arrondi unité)</b>	<b>274,49</b>	<b>265,12</b>
Taux de valorisation	33,72%	34,46 %

#### b. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab)

	2014	2015
Collecte en déchèterie (valorisé)	233,3	221,9
Collecte en déchèterie (non valorisé)	48,17	48,1
<b>TOTAL (arrondi unité)</b>	<b>281,5</b>	<b>270,1</b>
Taux de valorisation (gravats compris)	82,9%	82,1%

#### c. Quantités totales (en kg/hab)

	2014	2015
Déchets valorisés	326,14	313,27
Déchets non valorisés	229,8	221,85
<b>TOTAL (arrondi unité)</b>	<b>549,2</b>	<b>535,12</b>
Taux de valorisation (gravats compris)	59,4%	58,5%

## d. Coût moyen du service par habitant

Coût du service par habitant	2013	2014	2015	2014-2015
Coût aidé HT	104,51	130,21	132,74	1,94%
Coût fiscal	3,23	5,48	5,96	8,82%
Coût aidé TTC	107,74	135,69	138,70	2,22%

Estimé selon la matrice d'expression des coûts ADEME

Le coût aidé représente la totalité des charges (*fonctionnement et amortissement des investissements*) diminué des produits de vente de matériaux, de soutien des éco-organismes, des tickets de sortie, des amortissements de subventions et des recettes diverses (remboursements assurance, annulations de mandats).

Le coût aidé TTC est ce qui reste à la charge des usagers. Il est couvert par la TEOM, les contributions et les redevances.

### Contribution moyenne par habitant

	2014	2015
<b>Contribution moyenne par habitant</b>	119,13 €	125,82 €

NB : contribution = sommes perçues auprès des habitants (TEOM + Contributions des collectivités) hors redevances spéciale et spécifique

### Récapitulatif :

	2014	2015
Contribution moyenne par habitant (*)	119,13 €	125,82 €
Redevances spéciales et spécifiques par habitant	8,15 €	8,65 €
Total des recettes « usagers »	127,27 €	134,47 €
Coût aidé TTC par habitant	135,69 €	138,70 €
<b>Coût imputé – coût aidé TTC</b>	<b>- 8,42 €</b>	<b>- 4,23 €</b>

Il faut noter que la contribution moyenne par habitant est celle perçue par le SBA.  
Il faut ajouter, pour l'utilisateur, 8% de frais de gestion qui reviennent au Trésor Public.



## **e. Amélioration de la qualité de service en chiffres**

Le Service Conseil à l'Usager en quelques chiffres sur l'année 2015 :

- 64 286 appels téléphoniques reçus, 43 553 appels honorés (taux de réponses annuel moyen de 67,75%, pouvant atteindre 83,41% au mois d'Août.)
- 5 875 cartes d'accès en déchèterie et/ou aux PACP envoyées.
- 252 actes d'incivilités constatés dont
  - o 23 en deuxième constat,
  - o 8 en troisième constat,
  - o 4 en quatrième constat.

Et 26 factures adressées pour le nettoyage de ces dépôts sauvages (montant de 150,00 euros/facture).

- 29 030 usagers particuliers et 1 498 professionnels et assimilés (professionnels et collectivités) identifiés dans la base de données.



## PERSPECTIVES 2016

### → Tarification incitative



#### **En 2016 nous allons achever le déploiement opérationnel de la tarification incitative :**

- Finalisation des enquêtes, consolidation de la base usagers.
- Dernières mises au point de l'outil de facturation
- Dernières livraisons de bacs et des ajustements de leurs capacités
- Fin de la pose des colonnes enterrées sur le territoire de RIOM Communauté et retrait des bacs
- Formation du personnel sur les outils et les nouvelles méthodes de travail liées à la tarification incitative

#### **2016 sera aussi une année d'optimisation des coûts :**

- Audit
- 1<sup>ère</sup> phase d'optimisation de la collecte
- Mise en place dans chaque direction, en plus de la gestion budgétaire, d'un budget « personnel » pour une plus grande responsabilisation de l'encadrement à la maîtrise des coûts du service.
- Mise en place de la collecte des bio-déchets des gros producteurs pour détourner des OM de l'incinération et préparation de la collecte des bio-déchets des particuliers en zone urbaine pavillonnaire dense.
- Engagement de l'ensemble des acteurs de notre territoire dans une démarche de territoire zéro déchets afin de favoriser l'économie circulaire et réduire les quantités de déchets à traiter.

#### **Nouvelles déchèteries**

Nous continuerons en 2016 l'étude de mise en œuvre d'une nouvelle déchèterie avec un concept de déchèterie « à plat » ou centres de valorisation sur LEZOUX et RANDAN.



## **Syndicat du Bois de l'Aumône**

ZONE DE LAYAT II

13 rue Joaquin Perez Carretero

63 200 RIOM Cedex

Tél : 04-73-64 -74-00

Fax : 04-73-647-414

Courriel : [conseilusager@sba63.fr](mailto:conseilusager@sba63.fr)

[www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)

[www.sba63redevance.fr](http://www.sba63redevance.fr)